



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9147^e séance

Jeudi 6 octobre 2022, à 10 heures

New York

Président : M. Adamo/M. Biang (Gabon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Al Nahyan
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia/M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Jarraud-Darnault
Ghana	M. Kan-Dapaah
Inde	M. Muraleedharan
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Renforcer la lutte contre le financement de groupes armés et des terroristes provenant du trafic de ressources naturelles

Lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/728)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Renforcer la lutte contre le financement des groupes armés et des terroristes provenant du trafic de ressources naturelles

Lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/728)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte, de la Guinée équatoriale, du Maroc, de la République centrafricaine et du Sénégal à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M. Paul-Simon Handy, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'Union africaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/728, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Ministres. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Waly.

M^{me} Waly : Je suis reconnaissante de l'opportunité qui m'est offerte d'intervenir au Conseil. Je tiens à remercier la présidence gabonaise pour son invitation et à saluer son engagement dans la lutte contre le braconnage, contre le trafic de ressources naturelles ainsi que dans la protection de l'environnement, et également pour être l'un des premiers pays d'Afrique à promouvoir les échanges de crédits d'émission de carbone.

La menace que représentent le terrorisme et le crime organisé s'installe durablement en Afrique. On dénombre 3500 victimes d'actes de terrorisme l'année dernière en Afrique subsaharienne, soit près de la moitié des victimes à l'échelle mondiale. Le Sahel en particulier subit les assauts de groupes terroristes parmi les plus actifs et les plus meurtriers du monde, tant en attaque qu'en stratégie de recrutement.

Le Conseil de sécurité a exprimé à maintes reprises son inquiétude face au fléau du terrorisme, des activités des groupes armés et des réseaux criminels qui déstabilisent l'Afrique et tirent profit des ressources naturelles du continent.

Il est essentiel de mieux appréhender les liens entre criminalité organisée et terrorisme en Afrique par une collecte rigoureuse de données et de preuves, ainsi que le développement de programmes et politiques idoines. Il est prouvé que l'exploitation illégale des minerais tels que l'or, l'argent et les diamants offre aux groupes armés, aux groupes rebelles et aux terroristes des sources de revenus importants. Les produits de ces trafics peuvent en outre profiter aux groupes armés qui contrôlent les territoires d'extraction ou les routes de trafic.

Ces sources de revenus, également obtenus par extorsion ou l'imposition illégale de taxes sur les populations, permettent à ces groupes d'acquérir des armes et toutes autres commodités visant à pérenniser leur mainmise sur les territoires et zones de conflits. L'accès stratégique et lucratif aux routes de trafic est également un enjeu de pouvoir entre groupes armés.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) travaille avec les États Membres à prévenir et combattre les crimes qui menacent l'environnement, y compris la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche, l'extraction minière illégale, le trafic de métaux précieux et de déchets. Entre 2019 et 2021, l'ONUDC a mené une étude sur le trafic de minerais comme source de financement pour

des groupes terroristes locaux dans les régions frontalières du Gabon, du Cameroun et du Congo, connues sous le nom de zone trinationale Dja-Odzala-Minkébé. En nous fondant sur les résultats de cette étude, nous avons établi que de l'or et d'autres métaux précieux illégalement extraits arrivaient sur le marché légal, réservant de gigantesques profits aux trafiquants.

Fin 2020, l'ONUDC et INTERPOL ont coordonné une opération sur les armes à feu, qui a permis la saisie de 40 000 bâtons de dynamite et cordeaux détonants. Ces articles étaient destinés à l'extraction illégale d'or par des groupes terroristes armés au Sahel.

D'après certaines informations, le trafic d'espèces sauvages pourrait également être une source de financement pour des groupes armés. À lui seul, le commerce illégal de l'ivoire génère chaque année 400 millions de dollars de revenus illicites.

Près de 500 millions d'Africains vivaient dans l'extrême pauvreté l'an dernier, sur un continent qui compte environ 1,3 milliard d'habitants. L'exploitation criminelle qui nous occupe prive la population africaine d'une importante source de revenus. Elle vole les millions de personnes dont la subsistance est tributaire de ces ressources naturelles, et elle attise les conflits et exacerbe l'instabilité.

L'urgence climatique et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont causé des dommages considérables à des économies déjà fragiles. Le trafic des ressources naturelles compromet davantage le processus de développement et fait reculer les progrès obtenus dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, tout en portant gravement atteinte à l'Agenda 2063. Il est clair qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et stabilité, et qu'il n'y aura pas de paix ni de sécurité sans développement durable.

Nos travaux vont bien au-delà des saisies aux frontières. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est le garant de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le principal instrument international en matière de lutte contre ces crimes. Nous aidons les pays membres à mettre en place les politiques, la législation et les réponses opérationnelles nécessaires pour mieux faire face aux menaces terroristes. En outre, nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues africains pour renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes et de poursuites pour les crimes qui touchent l'environnement.

Rien qu'en 2021, nous avons mis en œuvre 25 projets de lutte contre le terrorisme en Afrique subsaharienne, et nous avons mené à bien plus de 160 activités, et formé 2 500 personnes. Dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme au Sahel, nous organisons actuellement des ateliers de formation avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice afin de renforcer la compréhension et les compétences des agents de la justice pénale en vue de collaborer avec les agences, d'échanger les renseignements et les informations et de démanteler les réseaux terroristes et ceux qui les financent. L'ONUDC aide également 10 États Membres en Afrique subsaharienne à améliorer leurs cadres de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, notamment en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo, au Niger et en Somalie.

Dans le cadre de l'initiative de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, nous aidons les pays à mettre en œuvre des mécanismes nationaux de gel des avoirs. Cela a déjà permis de procéder aux premières inscriptions sur une liste de sanctions nationales. Cette année, six ressortissants des pays concernés opérant dans le secteur aurifère ont été inscrits sur la liste relative à la résolution 1373 (2001), en vue de prévenir le financement d'actes terroristes.

Nous nous employons également à renforcer la coordination interinstitutions entre les services de renseignement, les forces de l'ordre, les services de renseignement financier et les procureurs et à promouvoir le recours aux techniques d'enquête financière pour les cas de trafic de ressources naturelles et d'espèces sauvages. Nous nouons des partenariats entre le secteur privé, notamment les entreprises impliquées dans les chaînes d'approvisionnement en minerais, et les parties prenantes du secteur public et de la société civile, et nous contribuons à une meilleure compréhension des liens qui existent entre les flux financiers illicites nationaux et transfrontaliers et les crimes ayant trait aux minerais.

Dans le même ordre d'idées, notre équipe chargée des questions environnementales organise des formations et des ateliers spécialisés à l'intention des magistrats, des forces de l'ordre et des experts légistes en matière de criminalité liée aux espèces sauvages qui participent à la lutte contre la criminalité environnementale, afin de promouvoir une réponse coordonnée et globale.

Dans la région de l'Afrique centrale, nous mettons également en œuvre un projet de 6 millions d'euros financé par l'Union européenne pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages et l'exploitation illégale des ressources naturelles et appuyer la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Ce projet favorise l'amélioration de la coopération et des interventions nationales et régionales face au trafic d'espèces sauvages et de bois et une meilleure compréhension de l'exploitation minière illégale et du trafic de métaux précieux. Les programmes de l'ONUDC sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de bois portent sur le vol transfrontalier de ressources naturelles, en mettant l'accent sur le renforcement la prévention, des enquêtes et des poursuites en ce qui concerne le trafic de ces ressources naturelles.

En Afrique, les zones de conflit sont touchées de manière disproportionnée par l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux précieux. Les chaînes d'approvisionnement en minerais sont souvent liées à des cas de maltraitance des enfants, de trafic d'êtres humains, de travail forcé et à d'autres violations des droits humains. Étant donné que 60 % de la population africaine est âgée de moins de 25 ans, les jeunes sont à la fois l'avenir du continent et ses citoyens les plus vulnérables. Mais nous savons aussi que lorsqu'on leur donne des moyens d'action, les jeunes sont de puissants agents du changement. Ils peuvent créer un avenir meilleur, défendre leurs intérêts et ceux de leurs communautés et protéger leurs ressources naturelles.

Je suis particulièrement fière du projet de consolidation de la paix de l'ONUDC qui repose sur l'action des jeunes. En partenariat avec l'UNESCO, nous donnons aux jeunes les moyens de devenir des tisserands de la paix dans les régions transfrontalières du Gabon, du Cameroun et du Tchad. L'objectif est de créer un réseau de 1800 jeunes tisserands de la paix, qui seront des acteurs de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières. Ce projet permettra également de recenser d'autres moyens de subsistance pour les communautés transfrontalières.

L'ONUDC reste pleinement engagé à soutenir l'Afrique dans sa lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles. Je me félicite de l'attention que le Conseil accorde aux préoccupations croissantes dues au fait que ces revenus illicites financent des activités terroristes et des groupes armés. Nous sommes prêts à aider le peuple africain à défendre son droit à la paix, à la stabilité, à la justice et à la prospérité, aujourd'hui

et pour les générations futures, en ne laissant aucune ressource financière aux terroristes et en ne laissant personne de côté.

Le Président : Je remercie M^{me} Waly de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (*parle en anglais*) : C'est un fait établi que les terroristes et les groupes armés continuent de mener leurs activités, qui dépendent largement de leur capacité à financer de manière adéquate et durable la préparation, la planification et l'exécution des attaques. Du Sahel à la Corne de l'Afrique et de Cabo Delgado au bassin du lac Tchad, ces groupes ignobles utilisent les mêmes tactiques. Les grandes organisations terroristes, y compris les petites cellules et les cellules extrémistes, ainsi que les combattants terroristes étrangers et ceux qu'on appelle les loups solitaires, ont besoin d'un financement stable pour mener leurs activités, et utilisent diverses approches pour se procurer les financements nécessaires. En effet, le financement demeure le moyen le plus important qui facilite les activités terroristes.

En Afrique, il existe divers moyens de financer et d'équiper les terroristes, notamment les enlèvements contre rançon, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains, la contrebande et le trafic d'armes, le transfert illicite de biens et de fonds à des particuliers et à des organisations caritatives, le vol de bétail, l'exploitation et le trafic illicites de ressources naturelles et les taxes illégales. En outre, il importe de souligner que les systèmes d'extorsion et de taxation mis en place dans les zones contrôlées par les réseaux terroristes et criminels servent également à financer leurs activités. Les crimes liés aux ressources naturelles, tels que l'exploitation illégale des minerais, en particulier l'or, comme l'a indiqué la Directrice de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que le braconnage et le commerce illicite, alimentent tous les sources de financement des terroristes.

Par ailleurs, il est de plus en plus évident que les terroristes ont recours à la criminalité transnationale organisée pour générer des revenus et obtenir un appui logistique afin de mener à bien leurs activités violentes. Par conséquent, la prévention du financement du terrorisme est l'un des aspects d'une approche multidimensionnelle visant à éliminer le terrorisme sur le continent et, en fait, dans le monde. En coopérant aux niveaux national, régional et international, nous pouvons utiliser les renseignements recueillis dans le

cadre des enquêtes financières pour repérer, désorganiser et démanteler les réseaux terroristes et leurs sources de financement.

Pour sa part, l'Union africaine a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment la mise en place de centres nationaux de centralisation du renseignement à des fins de lutte contre le terrorisme, de services nationaux de renseignement financier et de services répressifs au niveau national, pour faire échec à toute forme de financement du terrorisme. Tout récemment, les chefs d'État des pays membres de l'Union africaine se sont réunis à Malabo en mai dernier pour prendre des mesures afin de faire face au fléau du terrorisme et des changements anticonstitutionnels de gouvernement et ont demandé qu'une étude approfondie soit menée sur cette question, et le Département responsable des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine est déterminé à mener à bien cette étude. Celle-ci examinera toutes les sources de financement du terrorisme, ainsi que le rôle des intérêts étrangers et des collaborateurs locaux dans l'exploitation de ces formes de financement.

Il importe donc d'améliorer la coopération en matière de renforcement des capacités et de transfert de connaissances au bénéfice des pays sortant d'un conflit ou qui sont toujours en situation de conflit afin qu'ils puissent contrôler plus efficacement leurs ressources naturelles et créer des bases de données nationales sur la question. De même, les capacités des cellules nationales de renseignement financier doivent être renforcées. Les régimes de sanctions contre les individus, groupes ou organisations terroristes doivent être durcis. Nous aurons besoin de la coopération du Conseil à cet égard. Ces régimes de sanctions doivent cibler les parties qui fournissent un appui aux groupes armés et terroristes impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Je tiens à souligner la nécessité de renforcer les systèmes existants de contrôle et de suivi financiers, notamment en appliquant strictement les règles prudentielles des institutions financières, en menant des inspections sur place et en surveillant les transferts de fonds non réglementés, en particulier ceux effectués par l'intermédiaire de courtiers. Cette surveillance permettra de garantir la transparence de la collecte publique de fonds et de veiller à ce que les revenus ne soient pas utilisés pour financer des activités terroristes. L'Union africaine appelle également à améliorer l'échange d'informations, la collaboration et la coordination sur les

questions relatives à la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et régional, et souligne la nécessité de publier des rapports harmonisés sur la typologie des transactions liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme sur notre continent. Un effort de collaboration similaire entre le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme et d'autres entités spécialisées dans la région sera aussi extrêmement important.

À mesure que nous avançons, il est impératif de souligner que les terroristes, qui ont une grande capacité d'adaptation, d'innovation et beaucoup d'imagination, sont déterminés à continuer d'exploiter les faiblesses de nos systèmes institutionnels, juridiques et structurels. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser davantage. Nous le devons afin de garder une longueur d'avance sur les groupes terroristes en termes de créativité et d'innovation. Il nous faut sortir des sentiers battus.

Nous avons besoin d'un cadre politique et institutionnel solide qui sera à la base de notre réussite en tant que communauté internationale. L'Union africaine est prête à poursuivre le travail avec les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les centres de recherche compétents sur le continent pour déterminer les meilleurs moyens d'éliminer ce fléau. La mise en place de mesures de justice pénale robustes pour la répression du terrorisme et de son financement sera également la bienvenue.

Je termine en assurant au Conseil que l'Union africaine reste disposée à coopérer avec les organismes des Nations Unies et tous les acteurs concernés afin de priver les terroristes de leur financement et de réduire et éliminer ainsi leurs opérations, pour le bien de la paix sur notre continent et dans le monde.

Le Président : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Handy.

M. Handy : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la présidence gabonaise du Conseil de sécurité, qui a bien voulu me convier à ce débat. Je voudrais par la même occasion remercier la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie d'associer l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix à cette discussion.

Je voudrais, dans la limite du temps qui m'est imparti, orienter ma présentation sur trois axes principaux. Le premier, c'est la complexité des formes de trafics illicites par les groupes armés non étatiques et terroristes. Ensuite, j'aborderai très rapidement les

nombreux instruments en possession de la communauté internationale. Je terminerai par quelques pistes d'action.

En ce qui concerne les situations variées et les groupes armés et terroristes divers, l'état des connaissances sur la nature des groupes armés opérant dans les théâtres de crise à travers l'Afrique suggère que les contextes sont très différents les uns des autres. Du Sahel à l'est de la République démocratique du Congo jusqu'aux confins de la Somalie, les groupes armés non étatiques et terroristes ont des structures, des modes opératoires et des compositions variés.

Cette diversité des contextes nous rappelle la nécessité d'éviter toute généralisation dans le type de réponse à apporter pour renforcer la lutte contre les activités génératrices de revenus pour les groupes armés. S'il y a lieu de s'appesantir sur les trafics en ressources naturelles, il faut surtout relever que c'est l'existence de trafics en général qui doit être combattue. Les ressources naturelles ne sont qu'une dimension de ces trafics qui s'étendent aux êtres humains, aux objets culturels et financiers, aux drogues aussi.

De nombreux exemples au Sahel illustrent combien les groupes extrémistes violents exploitent les réseaux de criminalité transfrontalière et les conflits locaux pour financer leurs activités et s'implanter dans les territoires. En République centrafricaine, certains groupes armés non étatiques réussissent à générer des millions de dollars par an par la seule taxation des routes de la transhumance, ou alors de la migration de bétail.

J'en viens à mon deuxième point, qui est celui des outils souvent peu utilisés qui sont à notre disposition. Grâce au travail de nombreuses organisations spécialisées, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ici présent, et des centres de recherche à travers le monde, les organisations régionales et internationales ont pris un nombre grandissant de mesures pour lutter contre les trafics de ressources naturelles par les groupes armés et terroristes.

Mais, pour être opératoires, ces outils ont besoin d'au moins deux choses : une capacité accrue des appareils étatiques, capacité administrative, sécuritaire et judiciaire, mais aussi une coopération internationale, surtout étant donné le caractère souvent transnational de la criminalité qui sous-tend les activités commerciales des groupes armés et terroristes. L'action individuelle des États est certes nécessaire, mais pas suffisante.

Ce à quoi nous faisons face, c'est plus une crise de l'inaction qu'une crise des instruments et autres outils de lutte, car les instruments existent. Ils peuvent être peaufinés, ajustés et mieux adaptés aux contextes changeants, mais ils existent bel et bien sous la forme de diverses résolutions de l'ONU, de protocoles de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et de traités bilatéraux divers entre pays.

Je terminerai par quelques pistes d'action. Ceci m'amène à partager les pistes qui me semblent utiles pour renforcer la lutte contre le financement des groupes armés non étatiques par le trafic des ressources naturelles.

La première, qui a déjà été mentionnée par certains intervenants, consiste à moderniser les régimes de sanctions. Il est de bon ton aujourd'hui de critiquer les régimes de sanctions, mais il faut noter que les différents régimes de sanctions de l'ONU ont largement contribué à améliorer les connaissances sur la nature des groupes armés non étatiques et terroristes, ainsi que sur leurs modes de financement et d'opération. Grâce au travail d'enquête des groupes d'experts, de nombreuses filières ont pu être révélées et leurs acteurs démasqués.

Mais les régimes de sanctions gagneraient probablement à être modernisés et autrement plus sophistiqués. Je donnerai un seul exemple tiré de l'expérience récente pour illustrer cela.

Les gels des avoirs et les interdictions de voyager comptent parmi les outils les plus usités par les régimes de sanctions. La capacité de certains acteurs à contourner ces gels des avoirs doit inspirer de nouvelles mesures visant non plus seulement des individus, mais probablement des réseaux d'acteurs ou d'individus qui facilitent les trafics de ressources naturelles dans différents conflits.

Mais il faut aussi démanteler, et c'est la deuxième mesure, les réseaux criminels à l'intérieur des administrations et, souvent, des forces armées nationales. Les résolutions de l'ONU reconnaissent aujourd'hui que des réseaux criminels existent bel et bien à l'intérieur des administrations et des forces armées des pays faisant face aux trafics illicites de ressources naturelles.

En effet, dans de nombreux pays africains, une combinaison de facteurs défavorables contribue souvent à la formation de réseaux criminels à l'intérieur des forces armées, qui sont souvent celles dont la tâche consiste à lutter contre les groupes non étatiques et terroristes. Il en ressort donc souvent une compétition entre

les forces armées et ces groupes armés non étatiques. La présence de ces réseaux criminels, les membres du Conseil en conviendront, peut être de nature à prolonger le fléau.

Enfin, s'agissant de l'amélioration des processus de devoir de diligence, les organisations régionales ont développé des modes de certification très sophistiqués. Les processus de devoir de diligence, tels que ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou du Processus de Kimberley, ont largement évolué, se sont transformés et se sont adaptés. Par exemple, au lieu de mettre des pays tout entiers sous embargo, privant ainsi les États de recettes fiscales indispensables, on a compris aujourd'hui que les régimes d'embargo sur les ressources naturelles doivent s'appliquer de manière sélective. Leur application devrait prendre en compte les évolutions sur le terrain, notamment l'extension de l'autorité de l'État.

Il ressort de ce qui précède que l'un des indicateurs essentiels de vérification des mesures qui sont prises dans la lutte contre le financement des groupes armés non étatiques et terroristes est leur effet sur les ressources fiscales d'un pays. Si la mise en œuvre des mesures ne débouche pas sur une augmentation parallèle des recettes dans une zone donnée, c'est bien qu'il y a probablement quelque chose qui ne fonctionne pas convenablement. Les mesures sont probablement moins efficaces qu'elles ne paraissent. Une action concertée des États est de ce fait indispensable au succès de la lutte contre le financement des groupes armés non étatiques et terroristes par le trafic illicite des ressources naturelles.

La tenue de ce débat est certainement le signe que le Conseil de sécurité se saisit de cette question.

Le Président : Je remercie M. Handy de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Gabon.

Je remercie la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Fathi Waly ; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye ; et le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'Union africaine, M. Handy, pour leurs exposés édifiants.

La cartographie des groupes armés met en évidence le lien manifeste entre leur déploiement et la mainmise sur les ressources naturelles. L'exploitation

illicite des ressources naturelles, qu'elles soient biologiques ou minérales, est au côté du trafic des êtres humains, des enlèvements contre rançon et du trafic de drogue, une source majeure de financement des groupes armés et terroristes. Il est indéniable que les richesses naturelles, essentiellement du sol et du sous-sol, nourrissent le financement des conflits tout en étant l'un des principaux enjeux.

Le continent africain regorge d'innombrable ressources naturelles. Ces ressources, qui font la fierté du continent, sont malheureusement au cœur d'un trafic bien organisé qui contribue à semer la terreur au sein de nos villages et de nos villes, au centre desquels les populations, de manière indiscriminée, subissent des atrocités. Un nouveau commerce triangulaire illégal relie l'Afrique, exportatrice de matières premières, aux pays exportateurs d'armes et de mercenaires, à travers des pays offrant des montages financiers parallèles.

Par ailleurs, les groupes armés et terroristes ont, pour mieux se financer, progressivement mis en place des circuits d'approvisionnement en ressources multiformes. Des économies souterraines du crime se sont ainsi constituées dans certaines parties du territoire des États et des zones transfrontalières. Par la prédation des ressources naturelles, les conflits s'autoentretiennent. Les rentes minières permettent l'achat d'armes et le recrutement de miliciens. Une économie militaire et criminelle s'organise autour des espèces sauvages de faune et de flore, des filières du coltan, de l'or et de l'étain, et autour du travail des enfants. Cette économie parallèle est dirigée par des militaires ou des sociétés de sécurité, acheteurs et courtiers, exportateurs clandestins, avec des ramifications régionales et internationales.

Le Conseil doit se saisir, au-delà du présent débat, de cette alarmante situation, dont sont victimes plusieurs régions du continent africain, et y apporter des solutions urgentes à la mesure de la saignée et de la détresse qui découlent du financement des groupes armés et terroristes. L'ampleur de la tâche commande une riposte multidimensionnelle alliant sécurité et développement.

Il est fondamental de circonscrire les zones grises de l'économie criminelle et ses liens avec l'économie officielle. L'identification des filières des entreprises, des armées, des transporteurs, des vendeurs et des trafiquants d'armes, des banques, des circuits financiers illégaux et des intermédiaires de toutes sortes, y compris ceux ayant la respectabilité d'entreprises à double face, est une exigence. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien au Processus de Kimberley et nous nous

félicitons des mesures prises par les États africains et les organisations internationales visant à réguler la chaîne d'approvisionnement en minéraux afin de promouvoir la transparence et de mettre en place un système de certification qui garantisse que les ressources minérales ne servent pas à financer les groupes armés.

Il est indispensable que ces systèmes de certification soient inclusifs, intégrant aussi bien les producteurs que les acheteurs. Par ailleurs, il est tout aussi indispensable que les avoirs des groupes armés et les nébuleuses terroristes qui écument l'Afrique soient traqués avec la même rigueur que les groupes terroristes internationaux, avec l'éventail des mécanismes applicables à la lutte contre le financement du terrorisme, et ce aussi bien au niveau des chaînes d'approvisionnement qu'envers les acheteurs finaux. Le renforcement de la coopération sécuritaire transfrontalière par des opérations régionales conjointes, l'échange d'informations financières entre les pays, la lutte contre la criminalité environnementale, le gel des avoirs, la coopération extrajudiciaire, la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, la lutte contre le blanchiment des capitaux, sont autant de mesures à mettre en œuvre de façon coordonnée aux niveaux régional et mondial.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il est fondamental de nourrir la compréhension générale des liens complexes entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits violents par une meilleure coordination des activités des différents acteurs de la consolidation de la paix. Nous devons enclencher une dynamique positive et surmonter les clivages politiques, les conflits d'intérêts ou les desseins cachés afin de construire un consensus autour de normes et d'actions communes en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Le Gabon plaide pour que le Conseil de sécurité renforce ses mécanismes de répression des réseaux qui pillent les ressources naturelles pour financer les groupes armés en Afrique. En outre, nous demandons aux membres du Conseil de soutenir sans réserve les efforts ainsi que le plaidoyer du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans ce moment critique où le continent est en proie à la prolifération des groupes armés, aux assauts des groupes terroristes et à d'autres menaces asymétriques à la paix et à la stabilité.

Pour terminer, je voudrais souligner l'urgence pour le Conseil d'agir avec plus de détermination pour assécher les financements des bandes armées qui

alimentent l'instabilité et la violence dans plusieurs régions du monde. Les ressources naturelles ne doivent pas être une malédiction pour les pays qui les possèdent.

(l'orateur reprend en français)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre de la sécurité nationale du Ghana.

M. Kan-Dapaah (Ghana) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord féliciter le Gabon d'avoir organisé le présent débat de haut niveau visant à discuter des moyens de renforcer la lutte contre le financement des terroristes provenant de l'exploitation illicite et du trafic des ressources naturelles.

Au nom du Ghana, je remercie également M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés qui donnent à réfléchir.

Il suffit de feuilleter l'atlas de l'histoire africaine pour constater que la lutte pour le contrôle des ressources naturelles, qui a souvent débouché sur des conflits civils, est un phénomène bien connu. Ce phénomène a été à l'origine de nombreuses guerres civiles qui ont éclaté sur le continent africain, en particulier au cours des dernières décennies du XX^e siècle, notamment en Sierra Leone et au Libéria. Au tournant du nouveau millénaire, qui a été accompagné d'une évolution de la dynamique en matière de sécurité sur le continent, le terrorisme et l'extrémisme violent ont commencé à s'enraciner dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, donnant naissance à une autre dimension du phénomène.

Les terroristes et les extrémistes violents, qui continuent de semer le chaos, en particulier dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, s'emparent de plus en plus de zones riches en ressources naturelles telles que l'or et les diamants, dans le but d'exploiter ces ressources et d'obtenir des fonds pour alimenter leurs crimes odieux contre l'humanité. Pour illustrer plus encore la nature de cette approche nouvelle en plein essor, les groupes terroristes tirent profit de ressources naturelles qui pourraient être utilisées pour le développement des États par le biais de l'exploitation minière illégale, ce qui laisse présager des conséquences néfastes pour les écosystèmes naturels des États, y compris,

entre autres, la destruction des réserves forestières et des masses d'eau, toutes choses qui, bien sûr, contribuent aux changements climatiques.

Les fonds générés par cette exploitation illégale des ressources naturelles sont ensuite utilisés pour acquérir des armes et des munitions afin de perpétrer des activités terroristes, entraînant la perte de vies humaines et la destruction d'infrastructures privées et publiques. Actuellement, ce mode de financement du terrorisme, avec les conséquences qu'il entraîne pour la paix et la sécurité mondiales, tourne à plein régime dans des pays comme le Burkina Faso et le Mali. Il est certain que l'exploitation illégale des ressources naturelles pour le financement du terrorisme crée un cercle vicieux qui menace l'intégrité territoriale des États touchés, sape les efforts visant à préserver la sécurité humaine et entrave les actions visant à atteindre les objectifs mondiaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

La menace existentielle que représente ce modèle de financement du terrorisme pour de nombreux États africains Membres de l'ONU souligne donc l'urgence d'une action concertée de la part du Conseil de sécurité, de l'ensemble des Membres de l'Organisation et d'autres acteurs clefs. Dans ce contexte, nous voudrions mettre en exergue un certain nombre de points concernant nos efforts visant à prévenir le financement du terrorisme par l'intermédiaire de l'exploitation des ressources naturelles.

Premièrement, la communauté internationale ne semble pas avoir pris la pleine mesure de la complexité de l'utilisation des ressources naturelles pour financer le terrorisme. Dès lors, il est selon nous nécessaire d'améliorer la compréhension de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques. C'est pourquoi nous nous félicitons du présent débat et appuyons tous les autres efforts de sensibilisation au financement du terrorisme par l'exploitation des ressources naturelles.

Deuxièmement, le trafic des ressources naturelles destiné au financement du terrorisme en Afrique est facilité par l'absence d'obstacles aux mouvements transfrontières de ces ressources en raison des difficultés à gérer la sécurité des frontières. Nous pensons qu'il est impératif d'apporter un appui au renforcement des capacités techniques, technologiques et humaines afin d'améliorer la sécurité des frontières et de réduire ainsi les exportations et les mouvements illicites de ressources naturelles. Nous exhortons donc la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux à continuer d'apporter leur appui dans la lutte contre le terrorisme, y compris en contribuant au renforcement de la sécurité des frontières.

Troisièmement, l'évolution des modes de financement du terrorisme par l'exploitation des ressources naturelles est étayée par la faiblesse des normes réglementaires et des mécanismes de mise en œuvre régissant leur extraction. Il faut donc aider les États à poursuivre avec vigueur l'élaboration de politiques solides en matière de ressources naturelles et à mettre en œuvre des mesures visant à éliminer les possibilités de financement du terrorisme par l'exploitation des ressources naturelles. Nous estimons toutefois que cela doit s'accompagner d'une plus grande transparence concernant le commerce de ces ressources au sein de la chaîne d'approvisionnement internationale, mais aussi d'une promotion de nouveaux investissements en Afrique afin de gérer les ressources naturelles d'une manière qui favorise le commerce légitime et offre de meilleurs rendements à l'État.

Quatrièmement, nous pensons qu'il est impératif d'appuyer les cadres régionaux de lutte contre le terrorisme qui privilégient le partage d'informations entre les pays et la conduite d'opérations conjointes en vue de mettre un terme au trafic transfrontière de ressources naturelles. À cet égard, et sans violer les principes énoncés dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, nous considérons que les cadres locaux de lutte contre le terrorisme, tels que l'Initiative d'Accra, qui est un mécanisme de sécurité coopératif et collaboratif regroupant sept pays d'Afrique de l'Ouest et visant à enrayer la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent de la région du Sahel vers le littoral de l'Afrique de l'Ouest, doivent être soutenus afin d'empêcher le financement du terrorisme par le trafic de ressources naturelles. L'Initiative d'Accra, par le biais d'opérations conjointes ponctuelles, a jusqu'à présent permis de démanteler des cellules terroristes et des plaques tournantes utilisées par des groupes criminels organisés transnationaux le long des frontières communes de certains États membres. Nous sommes d'avis qu'avec l'appui de la communauté internationale, l'Initiative d'Accra peut servir de puissante initiative sous-régionale de lutte contre le terrorisme en encourageant la collaboration entre plusieurs pays pour prévenir le financement du terrorisme provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

Au niveau national, le Gouvernement ghanéen continue d'appliquer la législation en vigueur pour prévenir le financement du terrorisme. La loi sur la lutte contre le terrorisme, promulguée en 2008, criminalise notamment le financement du terrorisme et tout appui matériel aux terroristes, entre autres. En outre, le Ghana a achevé l'élaboration d'un projet de loi complet sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui, une fois adopté, érigera en infraction les transferts financiers non contrôlés et l'acquisition illicite de richesses. Nous avons également créé un centre de renseignement financier qui a joué un rôle déterminant dans la surveillance en temps réel et le signalement de transactions suspectes émanant de banques et autres institutions financières.

Plus important encore, le Gouvernement ghanéen continue d'appliquer les lois relatives à l'acquisition de concessions minières par des particuliers et des entités privées, tout en réprimant l'exploitation minière illégale. À cet égard, le Gouvernement ghanéen a intensifié ses efforts pour établir une présence de l'État dans les vastes zones situées le long des frontières du pays afin d'empêcher la création de cellules terroristes à des fins de criminalité transnationale organisée, car elles facilitent souvent le trafic de ressources naturelles.

Pour terminer, je me dois de souligner que l'Afrique mérite l'intégralité des dividendes issus de l'extraction de ses abondantes ressources naturelles, ce qui permettra au continent de tenir sa promesse d'assurer le développement durable de ses populations. C'est d'autant plus impératif dans le contexte des défis économiques mondiaux actuels dus, entre autres, aux chocs liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le phénomène, qui ne cesse d'évoluer, du financement du terrorisme par l'exploitation illicite des ressources naturelles de l'Afrique représente donc un danger manifeste et imminent pour la stabilité des États africains. Ce phénomène ne saurait être considéré comme un problème exclusivement africain, puisque les fonds générés par l'exploitation des ressources naturelles au Ghana pourraient être utilisés pour financer le terrorisme dans d'autres régions du monde.

Des efforts concertés de toutes les parties prenantes au sein de la communauté internationale s'imposent ; c'est, selon nous, le moyen le plus sûr de priver les groupes terroristes des fonds dont ils ont tant besoin pour faire régner la terreur sur le monde.

Le Président : Je donne la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Gabon d'avoir convoqué cette importante séance, et je salue votre présence, Monsieur le Président, pour la présider en votre qualité de Ministre des affaires étrangères. Je tiens également à remercier le Commissaire Bankole Adeoye et la Directrice exécutive Waly de leurs exposés instructifs. Je me félicite de la participation du Ministre ghanéen de la sécurité nationale, du Ministre d'État indien aux affaires extérieures et du Ministre d'État des Émirats arabes unis.

Nous avons tous intérêt à lutter contre les trafics de ressources naturelles en Afrique, car ils reviennent à spolier les populations africaines de leurs richesses. Il est dans notre intérêt d'empêcher les trafiquants de se servir de leurs activités criminelles et de leurs richesses illicites pour alimenter les conflits et le terrorisme. Et il est en notre pouvoir de prévenir la dégradation de l'environnement, le recours au travail des enfants, les déplacements de population, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, et la perte de recettes publiques qui sont autant de sous-produits de ces trafics.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois domaines clefs sur lesquels, selon nous, le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies tout entier devraient se concentrer pour combattre ces activités : premièrement, les dangers que représentent les individus liés à Al-Qaida et à Daech et les groupes liés au terrorisme en Afrique ; deuxièmement, la menace que représente le groupe Wagner dans cette région ; et, troisièmement, les outils dont nous disposons pour affaiblir ceux qui pillent les ressources naturelles pour financer les conflits armés et le terrorisme. J'aborderai ces domaines l'un après l'autre.

Premièrement, dans le contexte africain, la présence d'individus et de groupes liés à Al-Qaida et à Daech justifie d'engager une surveillance étroite et de prendre des mesures. Ces groupes menacent la Somalie, le Mozambique, la République démocratique du Congo, le Nigéria, les régions du Sahel et du Sinaï et, grâce aux réseaux de facilitation financière de Daech dans certains pays, jusqu'à l'Afrique du Sud. L'argent reste le nerf de la guerre pour les terroristes. Nous devons intensifier nos efforts pour poursuivre ceux qui financent ou facilitent le financement des terroristes et

des organisations terroristes, et nous devons déjouer les flux de ressources vitales qui profitent d'une supervision réglementaire indigente.

Deuxièmement, une source de préoccupation parmi les plus immédiates, et toujours plus importante, en Afrique est le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, dont la stratégie consiste à exploiter les ressources naturelles de la République centrafricaine, du Mali et du Soudan, ainsi que d'autres pays. Ces actions sont irréfutables et amplement documentées. Nous savons que ces gains mal acquis servent à financer la machine de guerre de Moscou en Afrique, au Moyen-Orient et en Ukraine. Au lieu d'être un partenaire transparent et d'améliorer la sécurité, le groupe Wagner exploite les États-clients qui paient ses services de sécurité musclés en or, en diamants, en bois d'œuvre et autres ressources naturelles. C'est là-dessus notamment que le groupe Wagner base son modèle d'activité. Ne nous y trompons pas : les populations dans toute l'Afrique paient un lourd tribut aux pratiques d'exploitation et aux violations des droits humains auxquelles se livre le groupe Wagner.

Nous avons le pouvoir de poursuivre ceux qui exploitent les ressources naturelles et qui financent les conflits armés et le terrorisme, et nous devons d'urgence exercer efficacement ce pouvoir. Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité contre le terrorisme, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme et les autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Au sein du Comité 1267, les États Membres doivent davantage prendre l'initiative pour contrecarrer Al-Qaida et Daech en Afrique. Nous accueillons favorablement les récents rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui tiennent le Comité informé de l'évolution des tendances terroristes en Afrique. Le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) jouent également un rôle très important en élaborant, conjointement avec les États Membres, une série de pratiques antiterroristes. En juin, la DECT a précisément publié un rapport *Trends Alert* sur ce sujet. En outre, les évaluations des États Membres par la DECT fournissent des informations cruciales aptes à étayer les approches appliquées à l'échelle de la société et du

gouvernement concernés pour prévenir et combattre le financement du terrorisme.

Les sanctions font elles aussi partie intégrante de la lutte contre le trafic de ressources naturelles. Les régimes de sanctions imposés à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo, à la Libye, à la Somalie et au Soudan du Sud sont accompagnés de critères d'inscription spécifiques liés au trafic de ressources naturelles. D'un point de vue antiterroriste, le régime de sanctions concernant Daech et Al-Qaida est un outil efficace dont dispose le Conseil de sécurité pour endiguer le flux de ressources en inscrivant sur la Liste des filiales et membres spécifiques de Daech et d'Al-Qaida, ainsi que les entités qui les soutiennent.

Enfin, je tiens à être claire : tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent respecter l'état de droit et les droits humains. Le non-respect de ces obligations internationales ne contribue qu'à intensifier la radicalisation violente. Une fois encore, je tiens à remercier mes collègues gabonais d'avoir soulevé cette question cruciale à l'entame de leur présidence. Je me réjouis à la perspective de collaborer dans les jours, les mois et les années à venir pour interrompre les financements qui attisent les conflits et pour faire disparaître le trafic de ressources naturelles.

M. Muraleedharan (Inde) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession du Gabon à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Le thème choisi pour le présent débat est extrêmement important, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour nous tous, dans le contexte de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Je remercie M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Paul-Simon Handy, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'Union africaine, de leurs exposés précieux qui ont enrichi le présent débat.

Ces dernières années, les groupes terroristes et armés ont réalisé de solides avancées en profitant des failles de sécurité et de la fragilité des institutions de gouvernance sur le continent, notamment dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en Afrique centrale et de l'Est. Ces régions sont toujours vulnérables face au risque de blanchiment d'argent et de financement du

terrorisme. Les groupes terroristes et armés financent de plus en plus leurs activités par l'exploitation illégale des ressources naturelles, le trafic d'espèces sauvages et l'extorsion, entre autres activités notoires. Les groupes terroristes ont également trouvé de nouveaux moyens de financer leurs activités en tirant parti du développement rapide des technologies de l'information et des communications et d'autres technologies ayant trait aux opérations financières, au chiffrement et aux divers modes de transport et de livraison.

Il est donc essentiel d'empêcher ces groupes hostiles d'avoir accès à des ressources financières pour lutter efficacement contre leurs attaques violentes. Si certains États ne disposent pas des cadres juridiques opérationnels et des capacités nécessaires pour lutter contre le financement du terrorisme, il est clair que d'autres États facilitent et appuient le terrorisme et fournissent délibérément une assistance financière et un refuge aux terroristes. Nous devons, certes, renforcer les capacités des premiers, mais la communauté internationale doit collectivement rappeler les seconds à l'ordre et faire en sorte qu'ils rendent des comptes pour leur attitude hypocrite.

La lutte mondiale contre le terrorisme ne saurait être couronnée de succès sans des efforts délibérés et coordonnés visant à enrayer le financement du terrorisme ; il en va de même pour la lutte mondiale contre les groupes armés. Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les points essentiels suivants.

Premièrement, nous devons prendre conscience du fait que le terrorisme, au même titre que les conflits armés, gagne du terrain en Afrique. Al-Qaida et les groupes terroristes affiliés à Daech basés dans différentes régions d'Afrique ont considérablement renforcé leurs capacités ces dernières années. Ils prospèrent grâce à l'exploitation illégale d'or artisanal, de minéraux rares, de pierres précieuses, d'uranium, de charbon et de bois, etc. par l'intermédiaire de filières commerciales illégales facilitées par des réseaux criminels transnationaux. Des groupes terroristes comme Al-Shabaab ont mis en place des réseaux sophistiqués de collecte de revenus pour financer leurs activités terroristes. Si rien n'est fait, le terrorisme risque de compromettre gravement les perspectives de paix dans plusieurs régions d'Afrique déjà ravagées par des conflits armés.

Deuxièmement, comme l'ont souligné nos collègues africains membres du Conseil de sécurité, les groupes présents en Afrique qui sont associés à Daech

et à Al-Qaida ou qui s'en inspirent s'immiscent dans de multiples conflits nationaux et tentent d'influencer et de contrôler le programme politique. Leur participation aux processus de réconciliation nationale ne fera que conférer une légitimité au terrorisme et leur donner accès aux moyens financiers et aux ressources dont ils ont besoin. Une telle approche va dans le sens contraire du but recherché. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de terrorisme, quelle que soit leur motivation.

Troisièmement, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont joué un rôle important dans la lutte contre le financement du terrorisme. Des initiatives telles que le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et les règlements de la CEMAC contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont contribué à la mise en place de cadres institutionnels au sein des États africains. Ces mesures régionales et sous-régionales doivent être consolidées, conformément aux normes prescrites par le Groupe d'action financière (GAFI).

Quatrièmement, le GAFI a encouragé l'application effective de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles visant à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres menaces connexes pour l'intégrité du système financier international. Il est important que les États Membres, y compris les États d'Afrique, alignent leurs cadres de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sur les normes internationales, notamment celles promues par le GAFI. Nous pensons également que les États Membres tireront profit d'une coopération plus étroite entre le GAFI et diverses entités des Nations Unies, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme.

Cinquièmement, la communauté internationale doit accroître son aide aux pays africains afin de renforcer les capacités de lutte contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. En outre, pour promouvoir l'avènement d'une Afrique exempte de violence, il faut libérer le continent des forces extérieures qui favorisent l'exploitation de ses ressources naturelles. À cet égard, l'Inde n'a cessé de prôner un modèle de développement dirigé et contrôlé par l'Afrique et axé sur le progrès et le développement des populations africaines. L'Inde participe activement

au renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le financement du terrorisme aux niveaux régional et international. En 2018, l'Inde a contribué à hauteur de 550 000 dollars aux programmes du Bureau de lutte contre le terrorisme en faveur du renforcement des capacités dans les pays d'Afrique australe et de l'Est. En 2021 également, nous avons contribué un million de dollars à la consolidation de ces efforts.

Sixièmement, nous devons soutenir les initiatives de sécurité nationales et régionales et les efforts de renforcement des capacités visant à améliorer l'efficacité de la surveillance et de la sécurité des frontières. Des initiatives africaines en matière de sécurité, telles que la Force multinationale mixte, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, ont démontré leur efficacité dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit de solutions locales, élaborées et dirigées par les pays africains, qui ont une meilleure compréhension des problèmes auxquels ils sont confrontés. La communauté internationale doit apporter un soutien financier et logistique durable et suffisant à ces initiatives de sécurité régionales.

Enfin, l'absence persistante d'une représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité est une injustice historique qu'il convient de corriger au plus vite. Étant donné que plus de la moitié des travaux du Conseil de sécurité sont consacrés à l'Afrique, l'Inde n'a eu de cesse de réclamer une plus grande représentation du continent, par une augmentation du nombre de sièges dans les catégories de membres permanents et non permanents du Conseil, conformément au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte.

L'Inde a joué un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Étant donné qu'elle est victime du terrorisme transfrontière d'État depuis près de trois décennies, l'Inde a parfaitement conscience du coût socioéconomique et humain du terrorisme. En 1996, bien avant l'adoption de la résolution 1373 (2001), l'Inde a pris l'initiative de lancer le projet de convention générale sur le terrorisme international dans le but de mettre en place un cadre juridique global pour la lutte contre le terrorisme. Nous avons signé et ratifié tous les principaux protocoles et conventions sur le terrorisme adoptés par l'ONU, et nous participons à toutes les grandes initiatives mondiales dans ce domaine, y compris le GAFI.

En sa qualité de Présidente du Comité contre le terrorisme pour cette année, l'Inde accueillera une réunion spéciale du Comité à Mumbai et à New Delhi dans le courant du mois, les 28 et 29 octobre. J'invite à nouveau les États Membres à participer à cette réunion et j'espère qu'elle contribuera à la création d'une architecture mondiale adaptée à l'objectif visé et permettant de faire face efficacement aux nouveaux outils technologiques déployés par les terroristes et leurs soutiens contre des sociétés ouvertes, diverses et pluralistes.

Le cheik Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier S. E. M. Moussa Adamo, Ministre des affaires étrangères du Gabon, d'avoir convoqué ce débat important qui arrive à point nommé. Je salue la participation à la présente séance du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, et de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Waly, et je les remercie de leurs exposés riches en informations. J'ai également écouté attentivement l'éclairage fourni par M. Paul-Simon Handy. Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour saluer la participation des représentants de la République centrafricaine, de la République de Guinée équatoriale, de la République arabe d'Égypte, du Royaume du Maroc et du Sénégal, ainsi que du Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à la présente séance.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par les conséquences de l'exploitation illégale des ressources naturelles sur la qualité de vie des populations mêmes qui sont censées en bénéficier. En pillant les ressources, les groupes armés, les réseaux criminels organisés ainsi que les groupes terroristes opérant à l'échelle transnationale infligent des niveaux de violence sans précédent à des communautés entières et les privent de leurs droits fondamentaux, de leur sentiment de sécurité et de leur bien-être économique, transformant ces ressources en malédiction.

L'exploitation illégale des ressources naturelles est un problème qui a depuis longtemps des répercussions négatives sur la paix et la sécurité, tant en Afrique qu'ailleurs dans le monde. Selon l'ONU, l'exploitation des ressources naturelles a alimenté au moins 18 conflits violents depuis 1990. L'ampleur de ce problème ne saurait être surestimée : il ne s'agit pas seulement du caractère illégal des profits tirés de ces ressources, mais également de la façon corrompue et inégale dont le produit de ces ressources est distribué, qui nuit à la croissance et

au développement durable des communautés. En effet, l'exploitation illégale des ressources naturelles est une artère pour les acteurs terroristes et criminels, qui les utilisent pour financer leurs opérations et étendre leur influence, au détriment des véritables bénéficiaires de ces ressources, à savoir l'État et son peuple.

Et ce problème ne se limite pas aux frontières nationales ou régionales ; il touche également les pays qui servent de centres de transformation et de commercialisation des matières premières, les pays développés qui consomment ces ressources et font augmenter leur demande, et tous les pays dont la sécurité est menacée par des groupes terroristes transfrontaliers et des réseaux criminels organisés. Outre ces conséquences, la dégradation de l'environnement résultant de l'exploitation irresponsable des ressources et des pratiques non durables de ces groupes exacerbe le défi le plus redoutable, et le plus mondial, auquel le monde est aujourd'hui confronté, à savoir les changements climatiques. Il existe une corrélation indéniable entre l'exploitation illégale des ressources, les changements climatiques et la propagation du terrorisme. Comme le Secrétaire général, M. António Guterres, l'a indiqué au Conseil en décembre 2021 (voir S/PV.8923), la dégradation de l'environnement permet aux groupes armés non étatiques d'exercer une influence et de manipuler les ressources à leur avantage. Et comme nous l'avons vu au Sahel, les régions les plus vulnérables aux changements climatiques ont tendance à l'être aussi au fléau du terrorisme.

Nous constatons qu'il y a encore des signes qui indiquent que dans toute l'Afrique et au-delà, les groupes terroristes transnationaux diversifient leurs sources de revenus en se livrant à l'exploitation illégale et au trafic de ressources naturelles. Ils tirent parti du fait que la communauté internationale ne comprend pas suffisamment les liens croissants entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le financement du terrorisme, à l'heure où les groupes terroristes utilisent les technologies nouvelles et émergentes pour atteindre leurs objectifs. Dans ce contexte, les cadres réglementaires en vigueur peinent à suivre le rythme de ces évolutions, ce qui pourrait les empêcher d'atteindre leurs objectifs. En conséquence, les Émirats arabes unis exhortent vivement la communauté internationale à demander des comptes à toutes les personnes et entités, y compris les groupes terroristes, les entreprises et les autres acteurs, qui participent à l'exploitation illégale des ressources naturelles. En outre, nous devons coopérer sans relâche pour faire en sorte que le produit des ressources naturelles ne soit pas utilisé pour tuer des

innocents, notamment des femmes et des enfants, mais qu'il soit plutôt mis au service des communautés sur l'ensemble du continent, pour soutenir leur croissance, leur développement et leur sécurité.

Les Émirats arabes unis estiment qu'en plus d'être une obligation juridique, œuvrer sérieusement contre l'exploitation illégale des ressources naturelles africaines est un impératif moral ainsi qu'un investissement stratégique qui profite directement au monde entier. Ayant présidé le Processus de Kimberley en 2016, les Émirats arabes unis ont démontré qu'ils partagent l'opinion selon laquelle des cadres réglementaires solides doivent être en place et les différents mécanismes doivent être coordonnés, afin d'assurer collectivement la protection des communautés dans toute l'Afrique, en particulier des femmes et des enfants. Les Émirats arabes unis ont veillé à ce que leurs réglementations soient conformes aux normes internationales en matière de lutte contre le commerce illégal des ressources naturelles, et nous avons également mis en place une infrastructure pour atteindre ces objectifs et continuons à développer et améliorer nos meilleures pratiques.

Tout en réaffirmant la nécessité de renforcer la coopération entre les États, nous insistons sur la nécessité de formuler une réponse collective plus forte face à cette menace, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2482 (2019), qui a souligné les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme et le fait que les groupes terroristes tirent profit de la criminalité organisée. Les Émirats arabes unis continueront à collaborer étroitement avec leurs partenaires africains pour lutter contre les groupes terroristes et les réseaux criminels, notamment ceux qui font passer des armes en contrebande entre nos deux régions, aidant des groupes tels que les Chabab et les houthistes à renforcer leurs arsenaux meurtriers.

Dans le contexte du débat d'aujourd'hui, les Émirats arabes unis suggèrent que nous concentrons nos efforts sur les domaines suivants.

Premièrement, nous devons avoir d'autres discussions de ce genre et réfléchir davantage à la manière de concevoir des mécanismes permettant d'associer les principaux acteurs concernés à cette question, y compris d'autres organisations internationales et le secteur privé. À cet égard, nous devons tirer parti du rôle joué par l'Union africaine et les acteurs sous-régionaux, qui comprennent mieux les ramifications complexes du problème qui nous occupe aujourd'hui, de manière à pouvoir prendre des mesures préventives

conjointes et passer d'une approche réactive à une approche préventive.

Deuxièmement, le Conseil doit rester prêt à utiliser les différents outils à sa disposition pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles lorsqu'elle a des incidences sur la paix et la sécurité internationales, notamment par l'intermédiaire de sanctions et de mandats de maintien de la paix.

Troisièmement, il est indispensable de renforcer les capacités des États en matière de gestion durable des ressources naturelles, à leur demande et dans le plein respect de leur souveraineté. La formulation d'une réponse adéquate par l'ONU implique d'accroître l'appui au renforcement des capacités des gouvernements, en particulier dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi que des communautés directement touchées.

Pour terminer, je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, de vos efforts et de votre rôle moteur pour porter cette question à l'attention du Conseil. Je réaffirme la détermination des Émirats arabes unis à continuer de collaborer étroitement avec les autres membres pour relever les défis liés à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Afrique.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise félicite une nouvelle fois le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons de vous voir présider la présente séance, Monsieur le Ministre des affaires étrangères. Le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères, Wang Yi, m'a demandé de transmettre ses salutations chaleureuses à Votre Excellence et de réaffirmer le plein soutien de la Chine à la présidence gabonaise. Je suis convaincu que, sous la direction du Gabon, les travaux du Conseil seront très productifs ce mois-ci. La Chine continuera de renforcer sa collaboration avec le Gabon et tous les autres membres africains du Conseil de sécurité, afin de veiller à ce que le Conseil joue le rôle qui lui revient dans le règlement des crises et des problèmes communs en Afrique. Je remercie la Directrice exécutive Waly et le Commissaire Adeoye des précieux exposés qu'ils viennent de nous présenter. J'ai aussi écouté attentivement l'exposé de M. Handy.

L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles et à fort potentiel de développement. Ces dernières années, de nombreux pays africains ont élaboré des politiques de développement des ressources adaptées à leurs conditions nationales, mis en place

des industries énergétiques et extractives de manière méthodique, fait progresser l'industrialisation et obtenu des résultats remarquables en matière de développement durable. Dans le même temps, dans certaines zones de conflit, l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles, y compris d'espèces sauvages, sont monnaie courante, profitant aux groupes armés et aux forces terroristes et devenant un déclencheur ou un moteur important des conflits.

Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères, les ressources naturelles ne doivent pas devenir une malédiction pour la paix et le développement des pays africains. La communauté internationale doit accorder une attention particulière à cette question et appuyer et aider les pays africains à concevoir des réponses efficaces. À cet effet, je souhaiterais faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous devons aider les gouvernements africains à renforcer leur capacité de gérer les ressources naturelles. La protection, l'utilisation et la gestion appropriées des ressources naturelles relèvent des droits souverains d'un pays. Toutefois, cela suppose que les gouvernements nationaux exercent un contrôle effectif sur les territoires dotés de ces ressources. Sans cela, le développement n'est pas envisageable et les groupes armés et les organisations terroristes sont libres de tirer parti des trafics.

Le renforcement des capacités de gouvernance permet de réduire efficacement les risques de trafic de ressources aux fins de gains illicites. Comme nous en avons été témoins, le Gouvernement mozambicain a repris des territoires du nord du pays aux groupes terroristes avec l'aide de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En créant un environnement propice à l'exploitation du pétrole et du gaz, le Gouvernement centrafricain a étendu l'exercice du pouvoir de l'État et réglementé le commerce et l'exportation de diamants.

La communauté internationale doit apporter tout son soutien au rôle prépondérant des gouvernements africains dans la gestion des ressources et aider les gouvernements des pays touchés par des conflits à renforcer leurs capacités en matière de planification industrielle, de contrôle financier et d'application de la loi, afin de convertir les avantages liés aux ressources en acquis en matière de développement.

Deuxièmement, nous devons aider les pays africains à approfondir la coopération régionale et à relever les défis de manière concertée. Ces dernières années,

dans le cadre des activités transfrontières de groupes armés et d'organisations criminelles, les Chabab ont fréquemment opéré dans les pays voisins de la Somalie, en particulier en Éthiopie et au Kenya. Les forces terroristes du Sahel ont gagné les pays riverains du golfe de Guinée. En Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, les groupes armés sont largement impliqués dans le trafic transfrontière de ressources naturelles.

Afin de remédier à ces problèmes, les pays de la région doivent œuvrer de concert pour renforcer leur coopération en matière d'application de la loi et de contrôle aux frontières afin de réprimer le trafic de ressources naturelles. Il est tout aussi important de développer le commerce légal, de tirer parti des avantages comparatifs et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement industrielles régionales pour exploiter le potentiel en matière de développement régional.

À cet égard, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a déployé des efforts considérables pour promouvoir le développement transparent et durable des ressources naturelles dans la région. L'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont aidé les pays africains à renforcer la gestion des ressources et à promouvoir la coopération régionale, et ont réalisé des progrès notables à cet égard. La communauté internationale doit appuyer fermement ces efforts afin que les ressources naturelles puissent réellement être mises au service du développement régional.

Troisièmement, nous devons nous concentrer sur les questions systématiques et sous-jacentes et promouvoir le développement durable. Les groupes armés et les forces terroristes ont tendance à prospérer dans les régions sous-développées. Si les populations locales se livrent au trafic, c'est bien souvent sous l'effet de la pauvreté, du chômage et d'autres problèmes touchant aux moyens de subsistance. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance criante de l'aide au développement et de l'aide humanitaire apportées par la communauté internationale à l'Afrique. En dernière analyse, un développement durable et sans exclusive est impératif pour atteindre une stabilité de long terme et pérenniser la paix.

La Chine a accueilli la réunion ministérielle du Groupe des Amis de l'Initiative pour le développement mondial pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale et a annoncé sept actions majeures pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vue de promouvoir

l'alignement des stratégies de développement entre les pays et les organisations régionales et de mobiliser davantage de ressources et de moyens en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que la communauté internationale, en particulier les pays développés, honoreront leurs engagements, intensifieront leurs efforts pour aider l'Afrique à éliminer la pauvreté, assureront la sécurité alimentaire, accéléreront le développement des infrastructures, promouvoir l'éducation et l'emploi et fourniront une aide au développement plus substantielle.

Quatrièmement, nous devons œuvrer à la mise en place d'un système de valorisation des ressources mondiales plus juste et plus équitable. Dans certains pays africains, nous sommes témoins de situations singulières dans l'exploitation des ressources naturelles. Certains possèdent de riches ressources minérales, mais connaissent des difficultés financières. D'autres appliquent des prix outrageusement élevés sur l'essence et le diesel alors qu'ils sont de grands producteurs de pétrole brut. Alors que certaines entreprises occidentales du secteur de l'énergie et de l'activité minière s'enrichissent en Afrique, les populations locales s'appauvrissent. La cause sous-jacente de cette situation insolite est l'ordre économique international injuste et inéquitable, qui a systématiquement relégué les pays africains au bas de la chaîne industrielle mondiale. Il convient de remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

La communauté internationale doit appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour tirer davantage de valeur ajoutée de ses ressources naturelles et améliorer sa position dans la chaîne de valeur mondiale. Les pays qui ont imposé des sanctions unilatérales doivent les lever afin de limiter leurs effets indésirables sur l'exploitation des ressources naturelles et la génération de recettes d'exportation en Afrique.

La Chine a toujours soutenu les pays africains dans l'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles, dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine et de l'initiative « Une Ceinture et une Route », en adhérant aux principes d'équité, d'égalité, d'avantage mutuel et de coopération gagnant-gagnant. Dans le cadre de la coopération amicale de la Chine avec l'Afrique, nous attachons une grande importance au développement coordonné des aspects économiques, sociaux et environnementaux et nous nous efforçons d'aider les pays africains à parvenir à un

développement durable et à améliorer le bien-être des populations locales.

La Chine continuera à collaborer avec la communauté internationale pour aider les pays africains à tirer parti des dividendes de leurs ressources naturelles et à contribuer davantage au maintien de la paix et de la stabilité et au développement commun.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous remercions de leurs analyses M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; et M. Paul-Simon Handy, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'Union africaine. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la présidence gabonaise pour avoir organisé la présente séance sur un thème aussi important et saluons tous les représentants de haut niveau présents aujourd'hui.

Les ressources naturelles sont un facteur essentiel du développement durable et constituent souvent l'épine dorsale de l'économie de nombreux pays développés et en développement. Les États ont une souveraineté inaliénable sur celles-ci. À cet égard, la lutte contre les activités d'exploitation minière illégale est également la prérogative et le devoir, avant tout, des gouvernements des pays qui possèdent ces ressources. Nous estimons que les ressources naturelles présentes sur le sol africain appartiennent aux peuples de ces pays, et ce sont eux qui devraient être les principaux bénéficiaires de ces richesses. Les pays africains ne sont toujours pas remis des dommages infligés par les puissances coloniales, qui ont fait d'eux une immense carrière. Les populations locales n'en ont pratiquement rien retiré, tandis que les métropoles occidentales se sont enrichies à leurs dépens. Cette situation perdure à ce jour, la majorité des bénéfices tirés des ressources naturelles allant directement dans les poches des multinationales de certains pays notoires et dans celles des banques.

Compte tenu du potentiel important que les pays d'Afrique subsaharienne recèlent en matière de ressources, l'influence grandissante des groupes armés illégaux dans les pays africains touchés par des conflits, comme le Mali, le Burkina Faso, le Tchad, la République démocratique du Congo, le Congo, la Somalie, la République centrafricaine et le Mozambique, s'accompagne

de leur prise de contrôle de gisements miniers afin de se constituer des sources de financement supplémentaires.

Nous prenons note des efforts déployés par les gouvernements nationaux pour combattre les groupes armés illégaux afin d'assurer la sécurité, la stabilité et le contrôle des ressources naturelles dans l'intérêt du développement socioéconomique de leur propre pays. Il nous semble fondamentalement important de veiller à ce que les Africaines et les Africains eux-mêmes jouent un rôle de premier plan dans ce processus. Nous saluons la détermination des États qui se heurtent à des difficultés dans ce domaine à trouver des solutions collectives, notamment en luttant contre les groupes armés illégaux, en assurant le contrôle des frontières, en appuyant les petites entreprises nationales d'exploitation minière et en établissant des registres communs.

La résolution 2482 (2019) a pour objectif de lutter contre le lien qui existe entre le terrorisme et la criminalité organisée. La réalisation des objectifs énoncés dans la résolution requerra l'adoption d'un ensemble de mesures visant, entre autres, à renforcer la coopération entre les services judiciaires et les services de répression nationaux. Il est également nécessaire d'améliorer le système des traités internationaux en matière d'extradition et d'assistance juridique dans les affaires pénales. En outre, nous estimons que toute participation à un groupe criminel organisé doit être universellement considérée comme une infraction pénale, ainsi que le prévoit la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et faire l'objet de sanctions sévères.

Nous plaçons pour la fourniture d'une assistance complète au renforcement des mécanismes nationaux compétents par l'intermédiaire de l'ONU. En même temps, nous estimons qu'une telle assistance devrait être fournie à la demande des États concernés, compte dûment tenu de leurs priorités nationales et de leurs besoins particuliers. L'application d'une solution toute faite à la fourniture de cette assistance est inacceptable et crée plus de problèmes qu'elle n'en règle. Nous notons que l'Union africaine et les organisations régionales sont prêtes à fournir l'assistance nécessaire.

Nous voyons dans le Processus de Kimberley un mécanisme international important pour empêcher les groupes armés illégaux de tirer profit du trafic de ressources naturelles en Afrique. La Russie est un membre responsable de ce format multilatéral dont l'action vise à éviter que les recettes de l'extraction minière illégale et du commerce illicite de diamants

bruts n'alimentent les conflits. La présidence russe du Processus de Kimberley en 2021 a beaucoup contribué à la mise en œuvre concrète de ses objectifs urgents. En même temps, nous jugeons que les tentatives de politiser les activités du Processus de Kimberley sont contreproductives. Ses mécanismes devraient faciliter un contrôle effectif des ressources, et non aboutir à leur détournement de telle sorte que les autorités aient moins de diamants à exporter et que les groupes armés profitent de leur vente. Telle est malheureusement la situation en République centrafricaine.

Le trafic de ressources naturelles qui finance les terroristes et les groupes armés illégaux a une autre facette tout aussi importante. Qui achète ces ressources ? Après tout, il est bien connu que le trafic de ressources naturelles est depuis longtemps une manière de financer le terrorisme. Qui fournit aux groupes armés illégaux les fonds, les armes et les explosifs nécessaires pour perpétrer des actes et des attentats terroristes ? Nous appelons régulièrement l'attention sur les violations des embargos sur les armes visant des organisations terroristes dans diverses régions du monde, notamment le continent africain.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas possible de faire l'impasse sur le problème de la fourniture de biens militaires à des terroristes. Il importe de surveiller les canaux qui subviennent aux besoins des terroristes et de les couper. Nous ne pouvons pas non plus ignorer le déséquilibre des régimes de sanctions imposées à un certain nombre d'États africains, qui ne correspondent pas à la situation réelle et interfèrent avec les plans de renforcement de l'État des gouvernements nationaux, lesquels se trouvent empêchés d'exercer un contrôle effectif sur leur territoire.

En même temps, les mêmes sanctions et embargos sur les armes sont incapables d'endiguer le processus d'armement des groupes armés illégaux et des groupes terroristes, qui ne font que continuer de renforcer leurs positions, y compris avec les recettes de l'exploitation des ressources naturelles. En conséquence, les entités non étatiques sont souvent mieux armées que les troupes gouvernementales, comme c'était le cas en République centrafricaine. Autre exemple, au Soudan, l'embargo sur les armes empêche les autorités soudanaises d'entraîner et de former comme il convient leur contingent militaire pour assurer la paix et la sécurité au Darfour et régler le problème de ses frontières poreuses.

En Somalie, le Gouvernement fédéral demande depuis des années les armes lourdes dont il a besoin

pour combattre efficacement les Chabab, qui, dans le même temps, élargissent leurs propres chaînes d'approvisionnement et font des profits grâce à la contrebande de charbon. Et nous estimons qu'envisager un assouplissement du régime de sanctions imposé au Soudan du Sud peut se justifier, afin de faciliter la formation des forces armées conjointes et de renforcer les structures de sécurité de l'État. L'exploitation illégale et la contrebande de minerais et de bois d'œuvre sont un vrai problème dans ce pays, notamment dans les États de l'Équatoria.

Pour terminer, nous tenons à dire combien nous déplorons que, dans sa rage antirusse, la représentante des États-Unis ait été jusqu'à mettre la question de l'assistance fournie par des entreprises russes à leurs partenaires africains au centre de la déclaration de son pays. Cela révèle les véritables plans et objectifs des États-Unis et montrent ce pourquoi ils ont vraiment besoin des pays africains. Les propos de la représentante des États-Unis au sujet des États « clients » sont surprenants. Il s'agit clairement d'une terminologie que seuls les États-Unis emploient. Nous n'employons pas ce genre de termes. Pour nous, les pays africains ne sont pas des clients, mais des partenaires. En outre, rappelons qu'en Syrie, sous couvert d'antiterrorisme, les États-Unis volent le pétrole syrien. Au début, une entreprise au passé peu reluisant a été désignée à cette fin ; ensuite, quand la situation a paru scandaleuse même aux alliés de Washington, le camp américain a recommencé à voler les ressources naturelles de la Syrie par d'autres moyens, à savoir son armée.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je remercie également nos intervenants de leurs observations. Je souhaite mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, comme les intervenants d'aujourd'hui et de précédents orateurs l'ont souligné, nous sommes conscients du lien évident entre le commerce illicite de ressources naturelles et les conflits. De la Somalie au Soudan, en passant par la République démocratique du Congo, le commerce illicite de charbon, de bois d'œuvre et d'or aide à financer les conflits et les activités des groupes armés. Par ailleurs, nous devrions garder à l'esprit que la demande mondiale accrue de minerais essentiels à la décarbonisation et à nos objectifs de croissance verte risque d'exacerber l'acquisition illégale de ressources naturelles, si le nécessaire n'est pas fait.

Il nous faut donc une action concertée et coordonnée pour lutter contre ce trafic qui constitue une cause profonde des conflits. Dans ce contexte, je salue les efforts de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, notamment le travail du Commissaire Bankole Adeoye et du Conseil de paix et de sécurité. Nous devrions aussi, de notre côté, étudier comment renforcer les régimes de sanctions du Conseil contre les personnes et entités qui exploitent illégalement des ressources naturelles pour financer, prolonger ou provoquer des conflits. Le Conseil a agi en Somalie en interdisant l'exportation de charbon afin de tarir les sources de revenus des Chabab. Nous pouvons et devons faire davantage sur d'autres fronts.

Deuxièmement, nous avons besoin d'interventions plus robustes sur le plan de la réglementation et de la gouvernance pour combattre le trafic de ressources naturelles, y compris des processus de certification et de vérification stricts. Dans ce contexte, le Royaume-Uni est fier d'appuyer un certain nombre de mécanismes internationaux qui obtiennent des résultats à cet égard, notamment le Guide de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et le Processus de Kimberley, qui contribue à endiguer le flux des diamants du sang.

Enfin, nous partageons l'avis des précédents orateurs sur les conséquences dangereuses de l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique par des sociétés militaires privées. Il existe un vaste corpus de rapports indépendants qui mettent en évidence l'exploitation de ressources aurifères au Soudan et en République centrafricaine par l'intermédiaire de filiales du groupe Wagner telles que Meroe Gold. Les opérations d'extraction et de contrebande d'or risquent de saper la stabilité locale, s'accompagnent de dangers de taille sur le plan environnemental et des droits humains, et représentent une perte importante pour le Soudan. Le Royaume-Uni exprime une nouvelle fois son inquiétude au sujet des activités du groupe Wagner en Afrique, qui compromettent la bonne gouvernance des ressources et n'offrent pas de solution durable aux problèmes de sécurité de l'Afrique.

Pour terminer, je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat durant la présidence gabonaise du Conseil de sécurité.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres ministres ici présents. Je salue également l'initiative opportune de votre pays, le Gabon, d'organiser le présent débat. Je remercie par ailleurs les intervenants de leurs exposés.

Le Mexique réaffirme que pour combattre efficacement le terrorisme et les activités des groupes armés, il est essentiel d'établir une distinction claire entre les deux phénomènes. C'est précisément pour cette raison qu'il existe différents cadres juridiques, chacun de ces phénomènes ayant son propre cadre institutionnel. Il est certain que les stratégies de lutte contre le terrorisme et les groupes armés actifs en Afrique doivent tenir compte de leurs liens avec l'exploitation et le trafic des ressources naturelles, entre autres variables. Cependant, il faut reconnaître que les activités criminelles couvertes par cette notion sont extrêmement diverses. L'exploitation et le trafic de diamants par des groupes armés en République centrafricaine sont différents, par leur mode d'organisation et l'étendue de leurs réseaux commerciaux, du vol de bétail sur les routes de transhumance dans le Sahel. Ces deux phénomènes sont, à leur tour, différents de la perception illégale de taxes sur l'agriculture et le bétail, ou de l'exportation du charbon par les Chabab en Somalie.

Le point commun entre toutes ces pratiques illicites est qu'elles prospèrent dans des contextes où les institutions de l'État sont absentes ou incapables de s'acquitter de leurs fonctions. Nous constatons avec inquiétude que des groupes tels que les Chabab peuvent même supplanter l'autorité de l'État, en agissant en tant que prestataires de services dans des communautés qui reçoivent peu de soutien de la part de leur gouvernement. Compte tenu de ces considérations, je voudrais faire trois observations qui me semblent pertinentes pour le débat d'aujourd'hui.

Premièrement, nous demandons que la lutte contre le financement du terrorisme et les autres activités des groupes armés soit menée sur la base d'évaluations objectives et spécifiques, afin de déterminer les causes de la violence et de définir les instruments juridiques et les politiques publiques appropriés pour mener une action efficace. Le Mexique estime que les rapports des groupes d'experts des organes subsidiaires du Conseil de sécurité peuvent fournir des informations précieuses sur la manière dont certaines activités illicites contribuent au financement des groupes armés et terroristes.

Par conséquent, nous exhortons tous les États Membres à appuyer leurs travaux et à utiliser leurs rapports dans leur prise de décision. Certains de ces rapports, comme ceux sur la République centrafricaine ou la République démocratique du Congo, montrent que les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles servent à financer les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre. Ces armes sont utilisées dans de nombreuses attaques contre des civils, contre les travailleurs humanitaires et contre les soldats de la paix. C'est précisément pour lutter contre ce fléau que mon pays a appuyé la résolution 2616 (2021). Elle doit être mise en œuvre.

Deuxièmement, une coordination régionale est indispensable, étant donné la nature transnationale des réseaux d'exploitation et de trafic des ressources naturelles. À cette fin, il est essentiel de renforcer les mesures de coopération judiciaire pour enquêter et sanctionner les personnes impliquées dans ces activités. Il faut harmoniser la législation dans ce domaine et renforcer les systèmes judiciaires et fiscaux. De plus, il faut reconnaître que les solutions essentiellement militaires ne suffisent pas et peuvent contribuer à étendre le conflit. L'expansion géographique de la violence dans le Sahel en est un exemple clair.

C'est pourquoi, troisièmement, mon pays demande instamment que l'on accorde une attention accrue aux raisons qui conduisent les jeunes à rejoindre les rangs des organisations terroristes et des groupes armés. La communauté internationale doit proposer de nouvelles stratégies et mobiliser des ressources plus importantes, par exemple par l'entremise du dispositif de consolidation de la paix, afin de promouvoir la création de perspectives économiques et d'emploi et une formation complète pour les jeunes. Le Mexique a contribué à la mise en œuvre de ce type de programmes dans certains pays de notre région, avec de bons résultats. Il conviendrait de renforcer l'échange d'expériences dans ce domaine, car ce sont des outils qui permettent de prévenir la violence et de parvenir au développement durable.

Enfin, le Mexique souligne que la lutte contre le terrorisme et les groupes armés doit être menée dans le strict respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Ne pas s'y conformer est contraire aux obligations des États et compromet la légitimité et l'efficacité de la lutte contre ces menaces.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante, et je souhaite plein succès à

votre pays, qui assume la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également la Directrice exécutive Waly, le Commissaire Adeoye et M. Handy des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Comme les orateurs précédents l'ont indiqué, l'Afrique possède d'abondantes richesses naturelles. Pourtant, depuis bien trop longtemps, l'exploitation illégale de ces ressources entrave la croissance et contribue à l'instabilité. Partout sur le continent, des groupes armés et des organisations terroristes se livrent à l'exploitation et au trafic de ressources naturelles, qui appuient et financent leurs activités tout en constituant un obstacle majeur au développement durable. Ces activités empêchent les communautés locales de tirer profit de leur environnement, détournent les revenus, exacerbent les vulnérabilités et touchent tout particulièrement les femmes, les filles et les groupes marginalisés. Dans le bassin du lac Tchad, les vols et les razzias de bétail ont permis à Boko Haram et à l'Armée de résistance du Seigneur de financer leurs activités. Dans la Corne de l'Afrique, les Chabab perçoivent des revenus grâce aux taxes illicites sur l'agriculture, le bétail, la faune sauvage et le charbon de bois. En République démocratique du Congo, les revenus tirés du bois, du cacao, du café et de l'or ont été liés au financement du terrorisme. Dans le nord du Mozambique, le commerce illicite de l'or, des rubis et d'autres ressources contribue à financer l'insurrection en cours.

Le Secrétaire général a relevé que la dégradation de l'environnement permet aux groupes armés non étatiques d'étendre leur influence et de manipuler les ressources à leur avantage. La situation est exacerbée par les risques croissants de sécurité liés au climat et de faim liée aux conflits, qui entraînent des déplacements, provoquent des vulnérabilités et augmentent les tensions en raison de la lutte pour des ressources rares. En République démocratique du Congo, on retrouve la plupart des ressources les plus rares au monde, notamment le cobalt, le tantale et le lithium, qui alimentent nos téléphones et ordinateurs portables et sont indispensables à la transition écologique. Ce pays abrite aussi plus de 100 groupes armés, dont certains sont affiliés à des entités et des organisations terroristes qui font l'objet de sanctions. Il y a également des problèmes de transparence et de gouvernance, qui, s'ils ne sont pas réglés, font le jeu de celles et de ceux qui continuent d'avoir accès à ces ressources précieuses.

L'Irlande se fait l'écho des appels qui ont été lancés pour encourager tous les États à poursuivre leurs

efforts pour mettre un terme à ces activités illégales et pour demander des comptes à tous ceux qui se rendent complices de ce commerce illicite. L'impunité est un problème qui va au-delà des frontières nationales. Nous appelons au renforcement des cadres législatifs et réglementaires et des capacités d'enquête et institutionnelles afin de mieux comprendre, prévenir et combattre les crimes liés au trafic de ressources naturelles et les flux financiers illicites. Cela exige la coopération de tous les acteurs concernés.

L'Irlande se félicite des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Le Processus de Kimberley et le processus de Nairobi sont quelques-uns des mécanismes qui illustrent la manière dont on peut s'attaquer à ce problème. La mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier régional de haut niveau sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, tenu à Khartoum en 2021, pourrait également donner des résultats importants. L'Irlande a codirigé l'étude du Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent lié à la criminalité environnementale. Le rapport publié par le Groupe en 2021 a montré que les auteurs de crimes contre l'environnement réalisent des bénéfices importants en utilisant des sociétés-écrans pour mélanger les biens et paiements légaux et illégaux dès le début de leurs chaînes d'approvisionnement en ressources. L'Irlande souscrit pleinement aux conclusions et aux recommandations du rapport.

Nous réaffirmons l'importance de la bonne gouvernance et de la collaboration avec les États Membres et les organisations et entités régionales et sous-régionales, et nous encourageons la mise en œuvre effective de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de toutes les conventions clefs des Nations Unies. Nous reconnaissons que l'application des normes du Groupe d'action financière est un moyen efficace de lutter contre le blanchiment de fonds générés par la criminalité environnementale, et nous appuyons les régimes de sanctions prescrits et les travaux de leurs groupes d'experts respectifs. Il est impératif de les doter des moyens nécessaires pour mener leurs enquêtes et rendre compte de cette question urgente.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie M^{me} Waly, M. Adeoye et M. Handy pour leurs exposés. Je souhaiterais insister sur plusieurs points.

Tout d'abord, il est essentiel de renforcer notre connaissance du phénomène de financement par l'exploitation directe des ressources naturelles des groupes

armés et des groupes terroristes en Afrique. Les données manquent encore, notamment s'agissant des groupes terroristes. Les travaux menés dans le cadre de l'ONU et par l'Union africaine sont à cet égard particulièrement utiles. Les groupes d'experts ont un rôle important à jouer, et je voudrais citer comme exemple le Groupe d'experts sur la Somalie, qui est parvenu cette année, en coopération avec les autorités de la Somalie et de plusieurs États de la région, à empêcher une exportation de charbon en violation de l'embargo, alors que ces trafics ont constitué par le passé une source majeure de financement pour les Chabab.

Les opérations de paix peuvent davantage prendre en compte ces facteurs dans la mise en œuvre de leurs mandats. L'exploitation illégale des ressources naturelles permet à certains groupes armés de rester à l'écart des processus de paix, comme au Soudan ou au Soudan du Sud. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour une lutte plus efficace contre ces phénomènes qui déstabilisent le continent.

Il importe de renforcer les processus de traçabilité et de certification des ressources naturelles, tels que le Processus de Kimberley, et de lutter contre l'impunité à l'égard de la criminalité liée aux ressources naturelles. Nous encourageons les partenaires du Processus de Kimberley à œuvrer ensemble à une redéfinition des diamants de conflit, adaptée aux nouveaux schémas conflictuels. Il s'agit aussi de favoriser la prospérité économique des États de la région. Des avancées ont été obtenues. Je salue les travaux du Comité régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui s'est tenue en avril à Kinshasa et a permis d'avancer vers la mise en place d'une stratégie sur l'or artisanal. La France prend toute sa part aux efforts en tant que membre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Elle a également rejoint en 2021 le Partenariat européen pour les minerais responsables, qui déploie de nombreux projets visant à améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement en minerais, notamment dans la région des Grands Lacs. La France continue de soutenir la Facilité africaine de soutien juridique, qui contribue à renforcer la gouvernance financière et administrative du secteur extractif.

Enfin, la communauté internationale doit faire preuve de lucidité face à la stratégie prédatrice déployée par les mercenaires du groupe Wagner sur le continent. Il ne fait aucun doute que l'implication du groupe Wagner dans les activités régaliennes de plusieurs pays,

soi-disant pour des motifs sécuritaires, vise à contrôler leurs mines d'or et de diamants. Cette implication s'accompagne d'un recul de la démocratie, de la fragilisation de la souveraineté de l'État hôte, de la fermeture de l'espace public, de rétributions colossales qui auraient pu, à l'inverse, être orientées au bénéfice des populations, et de violations massives des droits de l'homme. Nous encourageons l'Union africaine à inclure l'exploitation des ressources naturelles dans la réflexion annoncée sur la révision de la Convention de 1977 sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour, et je remercie M^{me} Waly, M. Adeoye et M. Handy de leurs exposés instructifs.

Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont un des principaux facteurs de violence contre les civils, et les crimes liés à ces ressources ont généré une des économies illicites les plus importantes au monde. Ils sont étroitement liés au terrorisme, à la criminalité organisée, à la corruption, aux violations des droits de l'homme, à la criminalité financière et à d'autres menaces à la paix et à la sécurité. Dans de nombreux pays africains, le trafic de ressources naturelles constitue une source importante de revenus pour les groupes armés. L'or, les minerais, le bois, le charbon et les produits dérivés des espèces sauvages sont tous exploités et extraits illégalement de zones de conflit. Ces activités alimentent la violence et d'autres facteurs de conflit au niveau local et dans la région. De fait, une analyse récente de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme décrit cette méthode de financement comme revêtant une importance stratégique pour un grand nombre de groupes affiliés à Daech et Al-Qaida sur le continent africain. Il est donc évident que nous devons adopter une approche collaborative et holistique pour mettre fin à l'exploitation illégale, renforcer la gestion des ressources naturelles et remédier aux faiblesses systématiques qui facilitent les flux illicites et la corruption économique. Je voudrais examiner trois axes de travail qu'il convient de suivre à cette fin.

Premièrement, il faut s'attaquer aux faiblesses institutionnelles au niveau national. Il importe de créer des mécanismes de gouvernance robustes et de renforcer les institutions principales et le contrôle démocratique. Les cadres réglementaires nationaux sont essentiels, notamment les régimes d'octroi de licences, les pratiques de surveillance et les mécanismes d'application des lois

tels que les services répressifs. L'assistance technique reste importante à cet égard.

Deuxièmement, la coopération régionale est essentielle pour appuyer les efforts nationaux et mondiaux. Le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a montré la voie avec la publication de son rapport. Les organismes régionaux sont souvent mieux placés pour promouvoir un partage efficace des connaissances. Par ailleurs, le Groupe d'action financière, qui fixe les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dispose d'un réseau mondial composé d'organismes régionaux, qui joue un rôle important dans l'application effective de ces normes.

Cela m'amène à ma troisième observation, à savoir que la coopération mondiale et multilatérale est essentielle. Les flux illicites ne respectent pas les frontières nationales. La Norvège et les États-Unis ont récemment lancé la Nature Crime Alliance. Nous espérons que cela encouragera la volonté politique, mobilisera des engagements financiers et consolidera les capacités opérationnelles. Les recommandations du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 donnent également matière à réflexion s'agissant de contrer les limites des systèmes financiers actuels. Le renforcement de la transparence et des normes mondiales en matière de lutte contre la corruption fait partie des recommandations.

Les sanctions du Conseil de sécurité représentent également une contribution importante à la lutte contre les trafics. Elles pourraient être renforcées en inscrivant d'autres acteurs sur la Liste, pas seulement les responsables directs, mais également les entités et les acteurs qui bénéficient du commerce illicite des ressources naturelles en aval de la chaîne d'approvisionnement. Nous aspirons également à une meilleure cohésion entre les efforts de l'ONU, notamment en renforçant les liens entre les travaux des groupes d'experts, des missions de maintien de la paix et des gouvernements nationaux concernés et en créant des points de contact qui se consacreront à l'échange d'informations liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Le Conseil de sécurité lui-même a déjà reconnu les effets néfastes de l'exploitation illégale et du trafic de ressources naturelles sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et la consolidation de la paix en général. Pour faire face à l'ampleur de la

menace, nous devons déployer des efforts ciblés de vaste portée aux niveaux national, régional et multilatéral.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire S. E. M. Michael Moussa Adamo, Ministre des affaires étrangères du Gabon, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Le Kenya apprécie à leur juste valeur les efforts fondés sur la coopération et les principes du Gabon au sein du Conseil. Nous avons donc toutes les raisons de penser, Monsieur le Président, que votre présidence sera exemplaire et, à cette fin, notre délégation vous apportera son plein appui.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, et je remercie également l'Ambassadeur Bankole Adeoye, M^{me} Ghada Waly et M. Paul-Simon Handy de leurs exposés. Je salue en outre la participation des représentants de la République centrafricaine, de l'Égypte, de l'Union européenne, du Maroc et du Sénégal à la présente séance.

Dans de trop nombreux pays d'Afrique, les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida et à Daech constituent une menace grave pour la souveraineté et l'intégrité territoriale, ainsi que pour le respect des droits de l'homme. Leurs campagnes militantes commencent par des griefs réels ou imaginaires qui, à travers le spectre d'idéologies fascistes, deviennent des revendications de changement politique et social par la violence. Avec le temps, lorsqu'il devient évident que leurs idées sont indéfendables et que leurs positions sont politiquement intenables, prolonger leurs campagnes devient une fin en soi. Leurs besoins en matière de financement, leurs activités de contrebande et leurs autres activités criminelles font pencher la balance à mesure que leur engagement idéologique s'affaiblit. L'appât du gain et la corruption parmi leurs dirigeants et commanditaires se consolident. Des groupes qui, au départ, s'attribuaient un grand prestige moral en prétendant défendre une cause juste finissent par se transformer en entreprises criminelles brutales, ni plus ni moins. Nous craignons que si on ne réussit pas à vaincre ces groupes au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, dans la région des Grands Lacs et ailleurs, les promesses de sécurité, de développement et de droits de l'homme faites par l'ONU ne se concrétiseront jamais.

Malheureusement, l'Afrique regorge de possibilités pour ces acteurs malveillants. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le continent possède 30 % des réserves minérales mondiales, 8 %

du gaz naturel et 12 % des réserves pétrolières. On y trouve 40 % de l'or mondial et jusqu'à 90 % du chrome et du platine. Les plus grandes réserves de cobalt, de diamants, de platine et d'uranium du monde se trouvent en Afrique. Et, dans la plupart des pays africains, le capital naturel représente entre 30 % et 50 % de la richesse totale.

Les immenses richesses de l'Afrique sont au cœur de la production industrielle et de la création de richesses dans le monde. Mais le fait qu'elles proviennent de pays dotés de systèmes de justice pénale faibles en fait une proie irrésistible pour les terroristes et les insurgés. Ils dominent et contrôlent des territoires pour se livrer au commerce de ressources naturelles acquises illégalement.

Les États, les forces régionales et les partenaires internationaux déploient des efforts de lutte anti-insurrectionnelle et de lutte contre le terrorisme. Ces efforts sont nécessaires et doivent se poursuivre, mais nous convenons tous qu'ils sont insuffisants car ces groupes parviennent toujours à reconstituer leurs réserves financières. Nous pouvons également convenir que les États d'Afrique qui déploient des efforts héroïques le font avec des moyens financiers limités, notamment parce qu'ils ne peuvent pas bloquer ou taxer les revenus illícites. Lorsque les richesses sont accaparées par des acteurs criminels, l'État ne peut pas s'acquitter de ses obligations, les citoyens sont désillusionnés et les griefs s'amplifient et alimentent le recrutement de terroristes. Pour relever véritablement ce défi, nous devons reconnaître que les militants ne sont pas les seuls à participer à cette exploitation destructrice.

En prenant conscience des fondements du débat d'aujourd'hui, la conclusion logique qui s'impose est qu'il est impossible de sauvegarder la paix et la sécurité en Afrique si les ressources naturelles du continent ne sont pas récupérées au profit des populations. Pour parvenir à un véritable développement, nous devons en finir avec les approches inhumaines appliquées au cours des derniers siècles, en vertu desquelles les ressources naturelles et humaines de l'Afrique étaient un élément important du commerce et de la production au niveau international. Nous proposons donc que la conclusion de notre débat soit que le droit doit prévaloir dans l'extraction, le transport, la vente et l'utilisation des ressources naturelles de l'Afrique, et que le droit doit refléter la justice et l'équité envers l'Afrique. Pour parvenir à la paix et à la sécurité, nous devons réduire autant que possible les comportements illégaux et immoraux en ce

qui concerne les ressources naturelles de l'Afrique aux niveaux local, national, régional et international.

Pendant notre présidence du Conseil de sécurité en octobre 2021, nous avons organisé un débat de haut niveau sur la région des Grands Lacs concernant l'utilisation légale des ressources naturelles de la région pour promouvoir la paix (voir S/PV.8884). Dans une déclaration du Président adoptée à l'issue de cette séance (S/PRST/2021/19), le Conseil, a renouvelé par consensus son engagement à aider les pays de la région des Grands Lacs à s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des conflits en exploitant les ressources naturelles de la région en vue de parvenir à une transformation socio-économique. Nous devons faire fond sur cette promesse et l'étendre à toutes les autres régions touchées par ce phénomène d'extraction illicite, sans plus attendre. Nous devons donc aller au-delà des déclarations et appuyer concrètement les mesures suivantes si nous voulons instaurer la sécurité en Afrique.

Premièrement, les principaux changements doivent concerner le secteur privé. Toutes les entreprises qui importent et transforment des ressources naturelles africaines dans le monde doivent mettre en place des systèmes de sensibilisation et de suivi en ce qui concerne les minerais provenant des zones de conflit. Les gouvernements des pays qui reçoivent ces ressources doivent mettre en place les réglementations et les mécanismes de contrôle du respect de normes qui sont nécessaires, afin de contribuer à la paix et à la sécurité. Grâce à la transparence dans le cadre des activités de sensibilisation à la paix, les entreprises en infraction ne pourront pas échapper aux conséquences en termes de réputation et sur le plan économique.

Deuxièmement, concernant la nature mondiale du commerce illicite, nous devons combler les lacunes qui facilitent les flux financiers illicites provenant de la vente de ressources naturelles en Afrique. Pour cela, il faut une législation efficace, des évaluations des risques sectoriels et des règles contre les conflits d'intérêts. Il faut améliorer la transparence des structures d'entreprises. Il faut sanctionner la fraude en matière de factures commerciales. Il faut analyser les chaînes d'approvisionnement pour détecter les faiblesses éventuelles, et mettre en place des contre-mesures. Fournir une expertise et un financement dans ces domaines favorise la paix et la sécurité.

Troisièmement, en ce qui concerne l'aide apportée aux États dans leur lutte, l'appui aux actions militaires nationales et régionales doit s'accompagner

de campagnes de renforcement de l'État sur la base des priorités nationales. Nous demandons également au Conseil d'envisager des moyens supplémentaires pour aider les pays touchés à faire en sorte que les zones sous-gouvernées soient adéquatement contrôlées par les États. Pour ce faire, il faut soit modifier la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, soit garantir un financement prévisible et suffisant aux forces régionales, notamment au moyen de contributions statutaires. La Commission de consolidation de la paix a également un rôle important à jouer.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'action au niveau régional et continental, l'architecture de paix et de sécurité de l'Afrique doit intégrer les outils que nous avons recommandés. En outre, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine doit tenir compte des minerais provenant de zones de conflit, pour que cette zone contribue à la lutte contre les groupes terroristes et insurgés.

Enfin, cinquièmement, le Conseil de sécurité doit renforcer son engagement en faveur du démantèlement des réseaux terroristes en Afrique. Comme nous l'avons souvent dit, le Conseil doit utiliser de manière égale son dispositif de lutte contre le terrorisme contre les groupes terroristes et leurs affiliés, y compris ceux qui sont présents en Afrique, comme les Chabab, liés à Al-Qaïda. Il doit notamment imposer des sanctions à ceux qui se livrent au commerce de ce que nous appelons les « minerais terroristes ».

Il est temps que les ressources naturelles de l'Afrique profitent pleinement au peuple africain. Nos efforts communs en vue d'atteindre ce noble objectif détermineront la condition humaine au XXI^e siècle. C'est notre détermination à changer les anciennes pratiques qui permettra d'affaiblir considérablement les groupes terroristes et leurs assauts cruels contre des populations innocentes.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me faire l'écho des autres orateurs et oratrices pour remercier la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Waly, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye, et le Directeur régional Handy de leurs observations et recommandations éclairantes. L'Albanie se félicite de l'engagement et des réalisations de l'Union africaine et de l'ONUDC sur cette question.

Nous attachons une grande importance au débat d'aujourd'hui, car l'insécurité partout en Afrique crée un terrain propice permettant aux terroristes et aux groupes armés non étatiques de tirer profit du trafic de ressources naturelles. Comme l'ont dit d'autres orateurs et oratrices, les groupes terroristes et les sociétés militaires privées utilisent les ressources naturelles de l'Afrique comme une source principale de financement. Nous regrettons qu'au lieu d'être des agents positifs de la croissance, les ressources naturelles aient été synonymes de plus de souffrances, de déplacements et de violences pour les populations locales. Le détournement des ressources naturelles a des conséquences vastes et directes sur la sécurité et le développement d'un État. Les États faibles, dotés de cadres législatifs et réglementaires inadéquats, sont particulièrement vulnérables à la mauvaise gestion, à la corruption et à la distribution inéquitable des ressources naturelles.

L'Albanie condamne avec force l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles. Les réponses à ces activités illicites ne peuvent être uniquement axées sur des solutions nationales et militaires ; elles requièrent une action régionale et internationale robuste. Les ressources naturelles sont largement utilisées dans des chaînes d'approvisionnement internationales complexes, et nous exhortons tous les acteurs à jouer leur rôle en veillant à ce que les populations locales récoltent les fruits de leur utilisation.

Comme l'ont demandé les précédentes résolutions du Conseil, pour formuler des politiques efficaces, nous devons mieux comprendre les liens qui existent entre le terrorisme et l'utilisation des ressources naturelles par la criminalité organisée. Les gouvernements doivent renforcer leurs cadres juridiques afin de mieux faire face à la menace et de veiller à ce que les groupes terroristes et armés soient tenus pour responsables, ainsi que favoriser une meilleure coordination entre les acteurs régionaux et internationaux afin de mettre un terme à ces activités illicites.

L'Albanie appelle les États de la région des Grands Lacs à participer à la mise en œuvre effective du Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Nous appuyons fermement les structures telles que le Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Système de certification du Processus de Kimberley, afin de mieux surveiller et contrôler l'exploitation et le commerce des ressources naturelles. Nous encourageons

les partenaires internationaux à apporter leur appui à la mise en œuvre des engagements issus de la Déclaration de Lusaka, afin de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Pour terminer, nous pensons qu'améliorer la traçabilité des flux financiers illicites et les désorganiser est essentiel pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous encourageons tous les acteurs à renforcer le partage d'informations et à adopter une réponse globale afin de repérer les flux financiers illicites. Une approche globale s'impose pour désorganiser les réseaux criminels et terroristes, et elle doit être complétée par des programmes qui intègrent la croissance socioéconomique, en particulier qui créent des perspectives pour les jeunes, car ce sont eux qui sont les premières victimes.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je prends la liberté de dire que je suis honoré de participer à ce débat. La présence du Ministre Michael Moussa Adamo dans cette salle démontre clairement l'attachement de la République gabonaise au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie également les intervenants des contributions précieuses qu'ils ont apportées au Conseil de sécurité.

Le recours au trafic de ressources naturelles, y compris d'espèces sauvages, pour mener d'autres activités criminelles est une tendance préoccupante en Afrique. Le lien entre les ressources naturelles et la prévention des conflits reste d'actualité, et le Conseil doit apporter sa contribution, dans le cadre de son mandat, à la lutte contre le trafic de ressources naturelles lorsqu'il est lié à un conflit armé.

Il y a presque quatre ans, le Secrétaire général a été invité à présenter un exposé au Conseil et a souligné la façon dont le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que l'accès à ces ressources, avaient été un catalyseur des conflits armés (voir S/PV.8372). En juin dernier, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié une inquiétante alerte sur les tendances concernant l'utilisation du produit de l'exploitation, du commerce et du trafic de ressources naturelles aux fins du financement du terrorisme, un phénomène au sujet duquel le Conseil de sécurité a déjà exprimé ses préoccupations dans les résolutions 2195 (2014), 2462 (2019) et 2482 (2019).

Les métaux précieux, comme l'or, l'argent, le cuivre et les diamants, ainsi que d'autres ressources naturelles telles que le bois d'œuvre, le charbon de bois

et les espèces sauvages, sont une source de financement pour les groupes terroristes. Par exemple, Daech a profité de son contrôle de vastes étendues de territoire en Syrie et en Iraq pour tirer des revenus du pétrole et du gaz naturel. Les Chabab imposent des taxes sur l'agriculture et le bétail, ce qui leur permet de se maintenir face aux efforts visant à juguler leurs activités. Par ailleurs, nous nous souvenons très bien de la façon dont Boko Haram a eu recours au trafic de produits halieutiques dans le bassin du lac Tchad. Selon certaines informations, l'exploitation aurifère est une source de financement pour les groupes terroristes au Sahel et en Afrique centrale. Des moyens de financement illégaux novateurs et diversifiés permettent aux groupes armés de toutes sortes d'avoir une vaste influence.

Le Conseil peut jouer un rôle constructif, dans le cadre de son mandat, pour s'attaquer à ce problème. Le renforcement des capacités est un élément central. Réfléchir à la manière dont les opérations de maintien de la paix, par exemple, pourraient contribuer au renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de gestion et de réglementation des ressources extractives pourrait être une piste. À titre d'exemple, on peut citer l'autorisation accordée à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo d'appuyer la réglementation des ressources minières dans ce pays.

Le Conseil de sécurité peut également avoir un rôle à jouer s'agissant d'encourager les initiatives de renforcement des capacités des acteurs nationaux et internationaux afin de lutter contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles dans les pays touchés par un conflit. L'un des moyens d'y parvenir, c'est d'agir en partenariat avec la Commission de consolidation de la paix. Compte tenu de sa composition unique en son genre et de son mandat de liaison, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour proposer le déploiement d'efforts coordonnés au sein du système des Nations Unies, en vue de créer des cycles durables de paix et de développement.

Par ailleurs, le Conseil a déjà imposé des sanctions concernant le commerce de ressources naturelles, dans le but d'éviter qu'il n'alimente les conflits armés. Les régimes de sanctions imposés à la Somalie et au Soudan du Sud en sont des exemples. Il demeure cependant impératif de prendre toutes les précautions afin d'éviter de nuire indirectement aux populations locales.

Pour lutter contre le trafic, il est également essentiel de promouvoir le respect du cadre juridique qu'offre

la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. À cet égard, la coopération policière, notamment dans le cadre d'initiatives multilatérales, est un outil particulièrement utile. Les opérations de police menées dans le monde entier ont donné lieu à d'importantes saisies et arrestations, ce qui souligne l'importance du partage des renseignements entre les agences et les États. Les initiatives qui, par exemple, accroissent l'extraction certifiée des ressources naturelles, encouragent les pratiques de commerce équitable et appuient le développement des populations locales dans les zones touchées par un conflit jouent également un rôle déterminant. En plus de permettre de faire reculer la criminalité qui frappe les industries extractives dans de nombreux pays, ces projets permettent d'aider les gouvernements à lutter contre les systèmes de corruption qui graissent les rouages du lien entre la production illicite et les activités armées. En fait, le Processus de Kimberley a montré que les accords de coopération associant la société civile, les gouvernements et les organisations internationales peuvent aboutir à une réglementation judicieuse et efficace. Cela a eu pour résultat que le commerce des diamants issus d'une zone de conflit a fortement diminué.

Le terrorisme et la criminalité organisée sont des phénomènes distincts. La lutte contre ces phénomènes exige des approches et des recours judiciaires différents. Assimiler l'un à l'autre est contraire à l'objectif de trouver une solution efficace aux problèmes distincts qu'ils posent. Afin de traiter cette question, le Conseil de sécurité doit adapter son approche au cas par cas, en prenant en compte les particularités de chaque situation.

Comme chacun sait, il n'existe pas de liens inévitables ou mécaniques entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés. Au contraire, ces ressources sont généralement une source importante de prospérité et de stabilité, et elles doivent être considérées comme telles.

Le Brésil condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le rejet du terrorisme est un principe inscrit dans notre constitution qui guide nos relations internationales. Le Brésil est aussi fermement résolu à lutter contre la criminalité organisée et prend au sérieux sa responsabilité de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Nous nous engageons à apporter un soutien indéfectible aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le trafic des ressources naturelles

et son utilisation comme source de financement par quelque groupe armé que ce soit.

Le Président : La représentante de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de revenir sur la remarque formulée aujourd'hui par la représentante de la France, qui a déclaré que nous devons collecter des données et des statistiques, examiner les modalités de l'exploitation illicite des ressources naturelles par les groupes armés illégaux et les terroristes et réfléchir à la manière d'y faire face. Nous souscrivons pleinement à cette idée, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du présent débat. Cependant, les déclarations faites aujourd'hui par certains collègues occidentaux, y compris notre collègue française, ont également soulevé une autre question, qui ne figure pas à l'ordre du jour de cette séance, à savoir l'aide apportée par la Russie aux États africains.

À cet égard, je voudrais soulever la question suivante. Il serait judicieux de faire quelques calculs et de déterminer combien de centaines de milliards de dollars la France a perçus dans le cadre des accords conclus avec les États francophones en vue de leur accorder l'indépendance. Il serait intéressant de savoir combien d'argent la France a réellement gagné en exploitant les ressources naturelles des pays qui ont subi son emprise coloniale et le colonialisme contractuel qui a suivi. D'ailleurs, une grande partie de ce que je viens de mentionner se produit encore. Ainsi, une fois les calculs effectués, nous serons prêts à spéculer sur les pratiques et les politiques prédatrices.

Le Président : La représentante de la France a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Les membres du Conseil comprendront que je souhaite reprendre la parole après la déclaration de la représentante de la Fédération de Russie. Je tiens à préciser que, dans mon intervention, je n'ai pas fait mention des relations entre la Russie et l'Afrique. Je suis donc assez étonnée de cette intervention de la représentante de la Russie. Je n'ai fait qu'évoquer le cas des mercenaires du groupe Wagner. J'ai fini mon intervention.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Nzessioue (République centrafricaine) : La République centrafricaine est très honorée de prendre

part à cet important débat. Elle se réjouit que la lumière soit mise en ce jour à un très haut niveau, par la présidence gabonaise, sur une question importante, si ce n'est vitale, pour la paix et la sécurité mondiales et qui constitue, à nos yeux, une piste non négligeable pour la résolution de conflits interminables parce qu'autoentretenus.

Le lien entre l'exploitation des ressources, la sécurité et le financement des conflits n'est plus à démontrer. Il est donc pour nous important de trouver des voies et moyens optimaux et efficaces possibles pour relever ce défi et rendre prioritaires les actions, tant dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources que dans la lutte contre les flux financiers illicites issus de ces trafics et des réseaux de criminalité transnationaux.

Dans cette perspective, nous pensons que le renforcement des capacités des États en matière sécuritaire et de justice pénale et le renforcement de la coopération internationale et régionale pour une meilleure sécurisation des frontières sont indispensables. Il en est de même de la nécessité d'une efficacité et d'une cohérence dans les actions et les décisions internationales.

En disant cela, je voudrais parler de mon pays, la République centrafricaine. Nous sommes confrontés à des conflits récurrents, dans lesquels l'exploitation illégale des ressources a pris une ampleur considérable depuis 2013 avec l'avènement de la Séléka et est perpétuée aujourd'hui par la Coalition des patriotes pour le changement, renforcée en cela par les résidus des mercenaires issus des zones de conflits frontaliers. Les groupes armés, à travers le contrôle total ou en partie qu'ils ont sur certaines routes stratégiques du commerce, telles que la route de transhumance dans le nord et l'ouest de la République centrafricaine et la route de commerce vers le nord-est, instaurent toutes formes de taxes, de droits de douane, d'imposition et d'obligation d'escortes pour se financer et s'équiper en armes. Ces mêmes routes sont utilisées pour le trafic de produits de base, du bétail et des minerais, principalement de l'or et du diamant, issus des zones sous leur contrôle.

Une étude de l'International Peace Information Service montrait en 2007 que la route du commerce vers l'extrême nord-est de la République centrafricaine générerait à elle seule environ 2,5 millions d'euros annuels au profit des groupes armés. C'est une somme considérable dans le contexte centrafricain et suffisante pour entretenir le conflit et assurer de manière durable leur prédation économique.

Loin de nous l'idée d'exonérer la responsabilité première de la République centrafricaine dans cet état de fait. Les faiblesses structurelles de l'État, associées à des déficits chroniques de gouvernance depuis des décennies, y ont largement contribué. La République centrafricaine a fait à de nombreuses reprises son introspection à travers les dialogues à la base en 2014, le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale en 2015 et, récemment, en mars, le dialogue républicain, assorti de recommandations fortes pour un meilleur contrôle et une meilleure répartition des ressources, que nous nous efforçons de mettre en œuvre.

Je tiens ici à saluer la communauté internationale, qui n'a cessé d'appuyer la République centrafricaine dans cette démarche, et à lui rendre hommage. Je voudrais néanmoins mettre en exergue certaines décisions de la communauté internationale, qui, au lieu d'aider à résoudre ou à atténuer le problème, l'ont plutôt amplifié de notre point de vue et expérience.

Je voudrais premièrement parler des sanctions dans le cadre du Processus de Kimberley, instaurées en 2013 au plus fort de la crise, qui ont eu des effets pervers. En effet, la suspension totale des exportations de diamants de la République centrafricaine a entraîné une désorganisation totale du secteur et favorisé une forte augmentation des activités illégales et de la fraude et le développement des réseaux criminels. L'assouplissement de ce régime de sanctions et la mise en place d'un cadre opérationnel, avec des zones considérées conformes associées à différentes initiatives du Gouvernement, ont permis une reprise limitée des activités aujourd'hui. Les sanctions du Processus de Kimberley, avec notre retour d'expérience, sont applicables exclusivement aux zones sous contrôle de l'État, laissant des pans entiers du territoire sous contrôle de groupes armés sans solution. Il est donc important pour nous de réfléchir à une manière de rendre plus efficaces les sanctions du Processus de Kimberley dans des zones hors contrôle.

L'autre point important qui mérite d'être souligné ici, et nous l'avons mentionné, c'est la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Nous pensons que cet objectif doit être une priorité dans toute stratégie de lutte contre la criminalité illégale.

La mise en place de l'embargo sur les armes en République centrafricaine a complètement empêché l'autorité de l'État de s'exercer sur l'ensemble du territoire et a favorisé l'implantation des groupes armés sur l'ensemble du territoire. Ces groupes armés, à défaut de la présence des autorités, se sont mus sur l'ensemble du

territoire, menant leurs activités sans aucune contrainte malgré la présence des forces internationales qui ont mandat de les empêcher de prospérer.

Nous saluons les avancées considérables dans le cadre de la résolution 2648 (2022), qui donne aujourd'hui la possibilité aux Forces armées centrafricaines de s'équiper. Nous continuons néanmoins à demander la levée totale de l'embargo sur les armes en République centrafricaine pour permettre à l'État centrafricain de contrôler son territoire.

La contre-offensive menée par la République centrafricaine lors de l'attaque de la Coalition des patriotes pour le changement en décembre 2020, aidée en cela par la Fédération de Russie, le Rwanda et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, a permis de déloger ces groupes armés sur des pans entiers du territoire centrafricain et de reprendre le contrôle de certaines routes et zones minières, ce qui a considérablement affaibli les capacités des groupes armés et a réduit leur pouvoir de nuisance.

Nous pensons que c'est dans ce contexte que nous pouvons évoluer dans ce domaine, c'est-à-dire prendre des décisions cohérentes qui n'entravent pas la capacité des États, aider les États à restaurer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire et renforcer leur capacité de lutte dans les réseaux de criminalité transfrontière. Nous pensons que c'est à cette condition que nous pouvons atteindre ces objectifs, tous ensemble, pour une paix durable.

Le Président : Le représentant du Kenya a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre à nouveau la parole, mais j'y suis incité par les autres membres qui l'ont fait.

Les ressources de l'Afrique jouent un rôle crucial dans son oppression vicieuse depuis au moins la Conférence de Berlin. Nous pouvons débattre aujourd'hui de la question de savoir qui est le plus à blâmer, mais c'est l'avenir qui importe. C'est un avenir d'appropriation africaine, dans lequel les Africains tirent profit de leurs ressources. Les ressources de l'Afrique devraient être protégées, y compris en apportant des changements à la catégorie permanente des membres du Conseil de sécurité, pour qu'il s'y trouve des Africains capables de porter une campagne en faveur de l'équité, de la justice et de la durabilité.

Nous entendons l'appétit de réforme des membres du Conseil. Satisfaisons-le maintenant afin que l'Afrique ne soit pas le sujet de conversations sur qui est responsable de quoi, mais qu'elle soit plutôt une participante autonome, respectée et intégrée.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à féliciter la République sœur du Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite une présidence réussie et distinguée. Nous saluons votre choix du thème important qui nous occupe aujourd'hui. Nous remercions également M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Bankole Adeoye et M. Paul-Simon Handy de leurs exposés utiles de ce jour.

L'exploitation illicite des ressources économiques abondantes de notre continent africain par des groupes criminels et armés ainsi que par des organisations terroristes est un problème majeur qui suppose des efforts accrus pour y remédier en faisant de cette lutte un axe essentiel de notre action globale contre ces groupes illégaux et hors-la-loi. À cet égard, je voudrais m'arrêter sur les quelques points suivants.

Premièrement, il importe de renforcer les lois nationales et internationales qui traitent de l'exploitation des ressources naturelles pour qu'elles ne tombent pas entre les mains de groupes criminels. Il convient pour cela d'adhérer aux diverses conventions régionales et internationales sur la question et d'élaborer les lois nationales nécessaires.

Deuxièmement, nous réaffirmons le rôle central et irremplaçable d'un État-nation solide pour faire barrage aux actes criminels et hors-la-loi perpétrés par des terroristes et des groupes armés qui tentent de tirer parti du vide créé par des institutions nationales faibles dans certains États. Il convient que la communauté internationale fournisse toutes les formes d'appui nécessaire à ces États, lorsqu'ils le demandent, afin de rehausser les moyens dont ils disposent et de leur permettre de reprendre pleinement le contrôle de leurs territoires, d'imposer l'état de droit et d'empêcher toute tentative d'exploiter les ressources nationales.

Troisièmement, quand on a foi dans des solutions africaines aux problèmes africains, il importe de promouvoir les efforts dirigés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales, qui adoptent

des stratégies concrètes tenant compte des circonstances propres à chaque région.

Quatrièmement, il importe aussi de combattre les réseaux de trafic de ressources naturelles. Sans demande, il n'y a pas d'offre. À cet égard, nous devons entreprendre des efforts inclusifs et collectifs, basés sur l'engagement politique, moral et juridique des États destinataires de ces ressources. Il faudrait pour cela des partenariats avec le secteur privé, y compris les sociétés de transport, les compagnies d'assurance, les industries et ainsi de suite, afin d'obtenir de ces acteurs qu'ils n'aient jamais rien à voir avec des ressources naturelles africaines s'il y avait le moindre soupçon qu'elles soient l'objet d'un trafic par des groupes hors-la-loi.

L'Égypte applique toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Par conséquent, nous mettons en œuvre notre stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en intégrant la notion de risques au niveau national avec l'ensemble des autorités nationales compétentes et des secteurs public et privé, de même qu'avec la société civile. L'Égypte continue d'appuyer les efforts de maintien et de consolidation de la paix au niveau international comme africain, notamment en fournissant des contingents et du personnel de police à des opérations de maintien de la paix. En outre, nous apportons à nos frères africains un appui technique et au renforcement de leurs capacités en fonction de leurs priorités nationales, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités des forces armées, des services de répression et des effectifs policiers. Dans ce contexte, l'Égypte souligne qu'il importe que le Conseil de sécurité réponde favorablement à la juste requête de l'Afrique tendant à ce que les opérations de paix africaines reçoivent le financement et les ressources nécessaires par l'intermédiaire du budget de l'ONU.

En tant que pays aux profondes racines africaines, l'Égypte continuera de concourir à l'action de ses frères africains dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité sur tout le continent africain afin de lutter contre les causes sous-jacentes des conflits et de contrer les groupes criminels hors-la-loi.

Enfin, je me rallie à l'importante déclaration que vient de faire M. Kimani, Représentant permanent du Kenya, avant que je ne prenne la parole.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Gabon d'avoir mis cette question d'importance au programme du Conseil de sécurité. Nous félicitons le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et nous apprécions sincèrement de pouvoir prendre part au présent débat de haut niveau. Je remercie également les intervenants de leurs vues sur le thème qui nous occupe aujourd'hui.

Il est en effet urgent de comprendre comment les groupes armés et les terroristes financent leurs activités par le trafic de ressources naturelles, et d'identifier les outils qui peuvent être utilisés pour remédier au problème.

Dans les pays touchés par des conflits, notamment en Afrique, grâce au contrôle qu'ils exercent sur certaines régions et les centres principaux de commerce et de transit, les groupes terroristes et d'insurgés tirent souvent profit du commerce illicite et des crimes environnementaux. Malheureusement, la gestion des ressources naturelles peut alimenter les conflits et la radicalisation. Les insurgés tirent parti d'une gouvernance défaillante, des marchés noirs et des trafics. Ces activités criminelles sont problématiques à bien des niveaux. Non seulement elles constituent un appui pour les terroristes et les groupes armés, en leur permettant de s'établir et d'étendre leurs activités, mais elles privent également la population de ressources précieuses qui devraient être utilisées pour son propre développement. Elles peuvent également entraîner des dégâts importants sur l'environnement ou la surexploitation du bois et d'espèces sauvages, par exemple, comme nous l'avons entendu plus tôt.

Je voudrais féliciter le Gabon et les autres pays africains pour les efforts qu'ils fournissent pour lutter contre le terrorisme et empêcher les terroristes et les groupes armés de prendre le contrôle de leurs ressources naturelles. L'Union européenne contribue à ces efforts par l'intermédiaire de ses missions de formation et de renforcement des capacités sur le continent africain au Sahel, en Somalie, en République centrafricaine et au Mozambique. L'opération ATALANTA de la force navale de l'Union européenne, au large des côtes somaliennes, lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer, mais aussi contre le commerce illicite de charbon de bois qui finance le terrorisme en Somalie.

La lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent est une priorité pour nous. L'Union européenne est déterminée à aider d'autres pays

à renforcer leurs capacités, afin qu'ils puissent mieux lutter contre le blanchiment d'argent. Nous appuyons plusieurs projets en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique visant à renforcer les capacités des pays concernés en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et d'enquêtes financières. De plus, nous avons des spécialistes en matière de lutte contre le terrorisme dans cinq des délégations de l'Union européenne en Afrique, qui facilitent l'établissement de partenariats entre l'Union européenne et l'Afrique dans ce domaine crucial, ce qui va dans le sens de ce que notre collègue du Kenya vient de dire au sujet de l'appropriation de ces efforts par l'Afrique.

Cependant, le problème n'est pas seulement technique, il est aussi politique. C'est la raison pour laquelle le trafic et les ressources naturelles sont au centre de la stratégie de l'Union européenne pour les Grands Lacs, qui fait actuellement l'objet de discussions entre les États membres de l'Union européenne et sera, nous l'espérons, adoptée avant la fin de l'année. Nous déployons également des efforts pour empêcher les groupes terroristes d'avoir accès aux marchés internationaux de capitaux et aux marchés des ressources naturelles. Pour ce faire, il faut s'attaquer au blanchiment d'argent au niveau international. L'Union européenne a élaboré un cadre réglementaire solide pour prévenir et combattre les menaces liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En plus de nous attaquer directement aux flux financiers, nous devons également prendre des mesures ciblées contre les ressources naturelles concernées par ce commerce. À cet égard, je voudrais mentionner le Processus de Kimberley, auquel l'Union européenne participe activement depuis le début. Nous en avons tiré bien des enseignements. Le trafic de diamants de la guerre a pratiquement cessé. Nous avons également réussi à faire évoluer les mentalités, en renforçant l'idée que les ressources naturelles appartiennent aux communautés dont elles proviennent et non aux milices. Nous avons lancé un débat sur la responsabilité en ce qui concerne l'approvisionnement en ressources naturelles. Le Règlement de l'Union européenne sur les minerais provenant de zones de conflit exige que tous les importateurs européens d'étain, de tantale, de tungstène et d'or fassent preuve d'une diligence raisonnable en ce qui concerne leur chaîne d'approvisionnement.

L'Afrique est un continent incroyablement riche en ressources naturelles, des forêts et des espèces sauvages aux minerais en passant par les pierres précieuses.

Lorsque des groupes terroristes prennent le contrôle de ces ressources pour s'enrichir et alimenter leurs activités criminelles, cela signifie que les communautés locales perdent des possibilités de développement ; que les bénéfices et les moyens de subsistance qui doivent revenir à la population sont volés ; que les recettes fiscales qui auraient dû financer les écoles et les hôpitaux sont perdues. Au lieu de cela, cette exploitation alimente des conflits violents et laisse dans son sillage des ravages causés à l'environnement. Il nous incombe de la combattre, ensemble. L'Union européenne reste déterminée à lutter contre le financement des groupes armés et des terroristes au moyen du trafic des ressources naturelles en partenariat avec les pays africains.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit tout d'abord permis de réitérer mes chaleureuses félicitations au Gabon frère et à vous, personnellement, Monsieur le Président, pour votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Soyez assurés du plein soutien du Royaume du Maroc. Je me félicite également de la présence de S. E. M. Michael Moussa Adamo, Ministre des affaires étrangères du Gabon, pays frère, qui préside cette séance. Je remercie également M^{me} Ghady Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi que S. E. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et l'intervenant de la société civile.

Le débat d'aujourd'hui est hautement opportun, puisqu'il se tient, malheureusement, dans un contexte où le continent africain continue de souffrir des affres des groupes armés, terroristes et séparatistes. Ces groupes entravent le développement, la prospérité, la stabilité et l'intégration de l'Afrique. La criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le séparatisme sont intimement liés. Ils menacent la paix et la sécurité régionales et internationales et portent atteinte à la stabilité et à l'intégrité territoriale des États. Le trafic des ressources halieutiques et fauniques, des produits pétroliers et gaziers, des pierres et métaux précieux et l'exploitation illicite des forêts et du charbon sont des formes répandues de financement du terrorisme et des groupes armés en Afrique. À cet égard, la communauté internationale devrait se mobiliser davantage et d'urgence, afin de prévenir et combattre ces activités et asphyxier ces groupes portant atteinte à la paix et la sécurité internationales et régionales.

Le Royaume du Maroc se félicite de l'adoption des résolutions 2195 (2014), 2462 (2019) et 2482 (2019), qui non seulement reconnaissent l'exploitation des ressources naturelles comme source de financement du crime organisé et du terrorisme, mais également encouragent les États Membres à poursuivre les efforts afin d'assurer la reddition des comptes de tous les responsables et complices de leur trafic. Mon pays souhaite rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables, appuyant notre action collective contre le crime organisé et le terrorisme. Dans ce cadre, je salue les réalisations importantes du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'ONUDC pour combattre ces fléaux et assécher définitivement leurs ressources financières illicites. De même, l'engagement de la communauté internationale, le consensus du Conseil de sécurité, partant de sa responsabilité première de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le rôle des organisations régionales et sous-régionales, sont des éléments fondamentaux et décisifs pour barrer la route aux groupes armés et terroristes, en particulier en Afrique, d'exploiter les ressources naturelles de manière illicite.

Conformément à ses obligations internationales, le Royaume du Maroc qui est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, considère le financement du terrorisme comme un crime grave dans la législation et la réglementation nationales. Qu'il me soit permis dans ce cadre, de décliner quelques actions entreprises par mon pays pour lutter contre le financement du terrorisme, y compris à travers l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Premièrement, la mise en place d'une stratégie multidimensionnelle et proactive conjuguant à la fois une approche holistique et des initiatives pionnières intégrant les volets juridique, institutionnel, financier et sécuritaire.

Deuxièmement, la mise à niveau du dispositif national en la matière, en se dotant en 2021 d'une commission nationale, placée sous la houlette de l'Autorité nationale du renseignement financier, qui est chargée du suivi et de la mise en œuvre des sanctions imposées par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité 1373 (2001), 1267 (1999) et 1540 (2004).

Troisièmement, la présidence, en 2022, du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord avec comme priorités, notamment la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action fixé avec le Groupe d'action financière, la consolidation des fondements de

la gouvernance au sein du Groupe, l'amélioration des processus d'évaluation et le suivi et le renforcement du rôle du Groupe dans les diverses instances et activités internationales.

Quatrièmement, l'accueil, en mai dernier, de la neuvième réunion ministérielle, la première en Afrique, de la Coalition internationale contre Daech, qui regroupe 84 pays, avec la tenue d'une session dédiée à l'Afrique, y compris sur les aspects liés au financement.

Cinquièmement, la mise en œuvre rigoureuse des régimes des sanctions du Conseil de sécurité contre le financement des activités terroristes et des groupes armés.

Sixièmement, la pleine coopération avec les instances internationales, afin de renforcer le système national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et le mettre en harmonie avec les dispositions des conventions internationales.

Septièmement, le renforcement du partage d'information et du renseignement financier aux niveaux régional et international.

Huitièmement, l'assistance, la coopération et l'échange d'expertise avec les pays de la région et tous ceux qui le souhaitent.

Enfin, pour conclure, le Royaume du Maroc réitère son ferme engagement à combattre et à poursuivre sa coopération régionale et internationale, en vue de mettre fin aux sources de financement des groupes armés, terroristes et séparatistes, afin de promouvoir la paix et la stabilité en Afrique et dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée équatoriale.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Alors que je prends la parole à l'occasion de ce débat extrêmement important, je tiens en premier lieu à féliciter la République du Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et de l'excellent programme de travail qu'elle a préparé. Je lui souhaite plein succès durant son mandat et la remercie d'avoir inscrit cette question si importante et pertinente pour notre région africaine à l'ordre du jour. Comme l'a dit notre doyen, l'Ambassadeur Tommo Monthe, du Cameroun, je dirais qu'octobre est le mois de l'Afrique au Conseil de sécurité, car toutes les questions pertinentes inscrites à l'ordre du jour sont extrêmement importantes et concernent notre région.

Je tiens par ailleurs à saluer la présence ici aujourd'hui de M. Michael Moussa Adamo, Ministre des affaires étrangères du Gabon ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; et M. Paul-Simon Handy, Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et Représentant de l'Institut d'études de sécurité auprès de l'Union africaine. Je les félicite du travail qu'ils accomplissent dans leurs rôles respectifs.

Les ressources naturelles sont un facteur important de la croissance économique d'un pays et apportent une contribution tangible et positive à son développement socioéconomique. Néanmoins, l'exploitation et le trafic de ces ressources font partie des facteurs susceptibles de déclencher des conflits, car elles servent à financer les groupes armés et les terroristes. Malgré le fait que dans l'absolu, les ressources naturelles d'un pays devraient être utilisées pour améliorer le niveau de vie et le bien-être de sa population, l'exploitation et le trafic de ces ressources sont malheureusement liés à l'acquisition, à l'utilisation et à la prolifération des armes par des groupes armés, qui provoquent des guerres et des conflits, comme nous avons pu le constater et comme nous continuons de le voir dans le contexte de nombreux conflits dans notre région africaine.

Nul n'ignore que les ressources naturelles, bien qu'elles n'en soient pas l'unique cause, sont à l'origine de la plupart des conflits dans le monde en général, et plus particulièrement sur le continent africain, où elles engendrent la violence, la désolation, la déstabilisation de gouvernements, la perte des vies humaines innocentes, la famine et la pauvreté. Bref, il s'agit d'un frein à toutes les formes de développement dans les régions où elles sont exploitées et commercialisées pour financer des groupes armés et des terroristes.

Les agents et les sociétés, qui opèrent dans ces régions, directement ou par le biais de filiales, et qui dans une large mesure acquièrent ces ressources en menant des activités illicites basées sur le trafic, appuient et contribuent à alimenter ces conflits sans se soucier des conséquences que leurs actes pourraient avoir sur les communautés touchées.

À la lumière de tout ce que je viens de mentionner, et pour remédier à cette situation tragique, ma délégation estime que les aspects suivants doivent être pris en compte.

Premièrement, nous devons continuer de renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les communautés régionales et sous-régionales, renforcer les cadres de prévention, de gestion et de règlement des conflits et trouver des solutions concrètes et efficaces pour lutter contre le financement des groupes armés et terroristes grâce au commerce et au trafic des ressources naturelles.

Deuxièmement, nous devons créer un mécanisme qui exige des sociétés opérant directement ou par l'intermédiaire de filiales dans les zones de conflit qu'elles s'identifient et prennent les précautions qui s'imposent dans le cadre de leurs opérations commerciales pour s'assurer qu'elles ne commercialisent pas de ressources liées à des conflits. Ne pas s'acquitter du devoir de diligence ou apporter un appui ou contribuer, directement ou indirectement, à des conflits dans le seul but de s'enrichir devrait être une raison suffisante pour inscrire ces sociétés nationales ou multinationales sur les listes relatives aux sanctions. Or, ce n'est souvent pas le cas. Cela tient au fait que jusqu'à présent, seuls les groupes ou les entités juridiques ou physiques présents dans le

pays ont été sanctionnés, mais jamais les entreprises ou les parties tierces impliquées dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation illicites des ressources utilisées pour financer les groupes armés et terroristes et alimenter les conflits.

Troisièmement, nous devons envisager de mettre au point des systèmes de traçage pour contrôler les origines, les itinéraires de transport et les destinations des ressources commercialisées illégalement. Nous savons que des mécanismes sont déjà en place, notamment l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de gouvernance et les communautés économiques régionales, mais ils doivent coopérer plus étroitement.

Pour terminer, notre délégation espère que le Conseil de sécurité, en étroite collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et en concertation avec les pays concernés, interviendra plus fermement pour protéger la vie des personnes qui sont victimes des atrocités perpétrées par les groupes armés et terroristes.

La séance est levée à 12 h 55.